

Abonnement.

Le CANADIEN, Journal Politique, Littéraire, Scientifique, Commercial, Industriel et Agricole, est imprimé et publié au n° 21, rue La Montagne (Basse-Ville), Québec, et paraît tous les jours, pendant la saison des affaires, excepté le dimanche. Le prix de l'abonnement est de \$4 par année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés continuer un autre semestre. Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franchises de port, au bureau du journal.

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

J. G. BARTHE, REDACTEUR-EN-CHEF.

E. R. FRÉCHETTE, PROPRIÉTAIRE.

LITTÉRATURE.

LE FILS DU PASSEUR.

Par MISTRESS CAROLINE LEE HENTZ.

(Suite.)

X.

MARC REVOIT LES LIEUX DE SON ENFANCE.

En retournant à Bellamy-Place, Marc exprima un vif désir de revoir les lieux où s'était écoulée son enfance : la cabane du passeur, la source aux longues mousses, le vieux Simon, et les bords de la rivière dont le murmure monotone l'endormait tous les soirs. M. Bellamy proposa immédiatement de prendre la place de Marc dans la voiture, et de lui céder son cheval qui le conduirait, par des chemins de traverse, sur la scène de ses premières années.

« Que je voudrais aller avec vous ! s'écria Katy en lui jetant un regard plein de désirs. N'oubliez pas, Marc, de faire mes amitiés au vieux oncle Simon, de m'apporter quelques brins de mousse de la fontaine et quelques feuilles de la magnolia qui la couvre de son ombre. »

Ce fut avec une sensation de délassement et de plaisir que Marc se trouva à cheval au milieu des fraîches et vertes forêts. Quelque chère que lui fût la société de ses amis, en ce moment la liberté de ses propres pensées lui était plus chère encore. La liberté ! oui, c'était bien la liberté. C'était avec la joie du triomphe qu'il se sentait libre de ces entraves qui, durant trois années, l'avaient retenu ou collé. Il n'en avait pas été gêné pendant qu'il les portait, car il n'avait jamais essayé de leur résister, ni de s'en débarrasser ; mais à présent qu'il en était affranchi, il éprouvait cette joie que l'homme trouve dans l'indépendance, et qui prouve que l'indépendance est un droit naturel de l'homme.

Il était heureux ; il avait rempli les espérances de ses amis ; il avait atteint le but de son ambition ; mais ce but même n'était encore qu'un degré qui devait le faire monter plus haut. Il regardait dans l'avenir. Selon les promesses de son père adoptif, il allait jouir des avantages d'une plus haute éducation dans une des institutions les plus distinguées de la Nouvelle-Angleterre, et déjà son imagination le transportait au milieu des collines granitiques de ce pays. Delaval devait l'y accompagner. Marc se proposait, après un séjour de quelque temps à Bellamy-Place, d'aller visiter son ami à Wood-Lawn (la Clairière) ; c'était le nom de son habitation ; et ils devaient partir ensemble pour leur voyage au nord.

Nous disons que Marc était heureux. La joie mystérieuse d'un amour naissant exaltait et raffinaient toutes ses perceptions, et ajoutait même aux splendeurs visibles de la création.

Le troisième jour après le départ de notre jeune voyageur, il était un peu plus de midi, quand arriva le premier incident de quelque intérêt pour lui. Le chemin qu'il suivait allait aboutir à la grande route. Il chevauchait sur un tapis de verdure, et les sabots de son coursier ne faisaient pas plus de bruit que s'il avait marché sur du velours. Soudain il aperçut entre les branches une voiture arrêtée près d'un petit ruisseau qui traversait la route. Sur un tronc renversé au bord du chemin, à l'ombre des grands arbres, était assis un groupe dont la position fit aussitôt refluer au cœur de Marc le sang qui colorait ses joues.

M. Alston, oncle de l'Eclair, se trouvait un peu à l'écart, à l'extrémité du tronc d'arbre, près-occupé à faire disparaître un « luncheon » (gâteau de dindon et de jambon froids qu'il mangeait sur le pouce). A l'autre extrémité, George Delaval entourait d'un bras caressant la taille de l'Eclair dont la tête, gracieuse jusque dans la lassitude, reposait sur son épaule. Le chapeau de la jeune fille gisait à terre ; sa chevelure était dénouée et folâtrait sur le front de Delaval, comme la liane des forêts folâtre autour du chêne auquel elle se cramponne.

Une douleur inexprimable perça le cœur de Marc, ce cœur si transporté de joie et de bonheur un instant auparavant. Le manque de franchise chez Delaval qui avait fait profession d'une telle indifférence pour l'Eclair, chez De-

laval qu'il avait cru un miroir de vérité et de l'Eclair, la conduite indigne d'une jeune fille du moment qu'elle nourrissait un attachement pour un autre ; il ne savait laquelle de ces deux choses le blessait le plus. Il ne put se décider à les accoster ; mais détournant doucement son cheval, il rentra dans la forêt sans troubler la sieste des voyageurs. S'il y eut quelque frémissement dans le feuillage, il fut étouffé par le doux murmure du ruisseau.

Aussitôt qu'il fut arrivé assez loin pour n'avoir plus à redouter d'être découvert, Marc se jeta à bas de son cheval, et s'asseyant au pied du premier arbre qu'il vit, il s'adossa contre la rude écorce, aussi immobile que le tronc qui le soutenait. Il lui semblait qu'il venait d'être transporté soudain des régions équatoriales au cercle polaire, tellement il se sentait le sang glacé par la duplicité et la déception. Et ce n'était pas à lui seul qu'il songeait. Il pensait à sa blonde sœur, qu'il se représentait encore écoutant les compliments de Delaval, dont les yeux noirs attachés sur sa figure pleine de modestie semblaient lui dire une ineffable tendresse. Il pensait à tout cela et il ne pouvait pardonner à la vanité qui se repaît de la confiance de ceux qu'elle a blessés. L'Eclair, ah ! quel beau rêve de jeune enthousiasme, quelles pures et ardentes impulsions, quels sentiments vrais et généreux, quelles promesses de glorieux avenir elle effaçait par sa duplicité !

« Jamais, se dit le jeune homme, quand, après une heure de profonde rêverie, il sortit de la retraite des forêts, jamais je ne mettrai plus en créature humaine une confiance illimitée ! Le monde est-il donc composé d'êtres pareils à ceux-là ! »

Même en ce moment d'amertume, mistress Bellamy et Katy furent exceptées de ses reproches.

Marc passa la nuit dans la hutte grossière d'un garde forestier, car ce retard l'empêcha d'arriver au relais accoutumé. Il rencontra un autre obstacle dans la nécessité où il se trouva de faire ferrer son cheval à neuf ; de sorte qu'il n'atteignit son ancienne demeure que vers la fin du jour suivant.

La soirée était douce et paisible, comme au jour où M. Bellamy arriva pour la dernière fois en ces lieux. Marc vit la fumée de la cheminée s'élever en molles et gracieuses spirales jusqu'au-dessus des arbres de la forêt, bien avant que les flancs noirs et bas de la cabane vinssent frapper ses regards. Ses pensées, ses sentiments, tout ce qu'il avait éprouvé depuis neuf ans se représenta à lui en un instant ; et le cœur du jeune homme fut rempli. Il avait quitté ce séjour presque enfant, quoique doué par des circonstances particulières d'une énergie de caractère tout à fait précoce ; il y revenait à l'aurore de la virilité, couronné des lauriers classiques, pour rafraîchir une fois encore ses lèvres à la fontaine sacrée où son père avait reçu le baptême de vie.

Il mit pied à terre et attacha son cheval à un poteau bien connu, alors ébranlé et penché en avant comme un vieillard décrépît. Il vit le vieux bac, plus noir et plus lourd que jamais, amarré à la même place, avec ses longues gaffes placées en croix sur le bordage. Mais lors qu'un brusque détour du sentier l'amena en vue de la source, la source aux longues mousses, aux eaux dorées et pourprées par les reflets d'un brillant coucher de soleil, son cœur palpita et fut embrassé comme ces ondes limpides. Il y avait, assis à l'ombre du magnolia, un individu tout courbé par l'âge, qui soutenait sa tête dans ses mains. Sa chevelure laineuse était grise et clair-semée, et les rides de son visage semblaient taillées dans le lignum vitae (bois de gaïac). Un habit d'uniforme déteint et montrant les épaules du vieux nègre assis au bord de la fontaine, dont il regardait le jaillissement incessant, en rêvant sans doute aux images du passé.

Marc bondit en avant, et poussa un cri de joie en arrivant sur les pierres blanches qui entouraient le bassin. Le vieux soldat leva ses yeux obscurcis et regarda cette radieuse figure.

« Simon !... oncle Simon ! s'écria Marc en tendant la main au vieillard effaré. Ne me reconnaissez-vous pas ? Ne vous souvenez-vous plus de Marc, de Marc Warland, de l'enfant gâté de tante Milly, du frère de la petite Katy ? »

« Le Seigneur bénisse mes vieux yeux !... ai-je bien entendu ? » répliqua le nègre d'une

voix tremblante. Puis il se leva lentement et contempla longtemps le jeune homme qui se tenait en vrai collégien, sa main calleuse et ridée. « Miséricorde sur moi ! Je crois que c'est lui... oui, vraiment, je le crois. Bonté divine, quel beau jeune homme vous êtes devenu ! Dieu me bénisse, c'est bien maître Marc... et il n'a pas oublié le pauvre vieux Simon... il ne l'a pas oublié. C'est presque incroyable... oh ! que bête soit son cœur. Je puis dire à présent avec le bon vieux Simon, lorsqu'il vit le Messie promis : « Maintenant tu peux laisser partir en paix ton serviteur... Voilà que j'ai vécu assez longtemps. » J'ai revu jeune maître... et il s'est ressouvenu du pauvre vieux Simon ! »

Cependant l'oncle Simon était arrivé au plus haut degré de sensibilité, et il s'arrêta pour pleurer et sangloter comme un enfant.

« Vous oublier, oncle Simon ! non certes. Comment avez-vous pu me supposer aussi ingrat... vous qui avez été si bon pour moi lorsque j'étais enfant ? Nous avons tous gardé votre souvenir, et nous voudrions tous vous avoir auprès de nous, chez l'excellent M. Bellamy. »

« Et Milly... bénie soit la bonne vieille ! » s'écria le vieux soldat, dont les souvenirs s'étaient ranimés sous l'influence de l'abondante averse qui venait de les arroser ; « comment se porte-t-elle ? Jamais, jamais je n'ai oublié vieille Milly... elle était bien bonne pour Simon. Elle avait l'habitude de parler de la sainte Ecriture, juste aussi bien qu'un livre. C'était une femme très-savante que Milly !... Et petite maîtresse Katy, comment va-t-elle ? Est-ce qu'elle aussi se souvient de l'oncle Simon ? Je l'ai amenée bien des fois à cette source que voici, et j'y ai plongé sa tête tout entière, tout entière. Elle est grande dame à présent, avec un amoureux... n'est-ce pas, maître ? »

Simon donna à Marc un petit coup de poing dans les côtés ; puis, ouvrant la bouche, il laissa échapper un de ces antiques éclats de rire dont Milly avait coutume de faire l'écho. Tandis que le nègre s'amusait ainsi, Marc se baissa sur la fontaine et s'abreuva de ses eaux glacées.

Qu'elle était belle la longue mousse qui s'agitait au fond de la mer, ici bleu de ciel ! Que le bassin était blanc et pur, poli et sans tache, continuellement lavé par les flots ! que l'écume était pétillante ! que le murmure du ruisseau était argentin !

Ah ! cette source, c'est l'esprit de ces lieux ! La vieille cabane est délabrée et habitée par des étrangers ; le jardin semble négligé ; la rivière elle-même paraît défigurée par ce vieux bac noir qui pèse lourdement sur son sein. Mais cette source éternelle, pure, fraîche et limpide, c'est un être vivant et joyeux ; c'est l'emblème de sa propre jeunesse, le réservoir du souvenir, le lieu où naquit l'espérance !

« Qui habite la cabane, Simon ? demanda Marc. Elle est presque en ruines. »

« J'ai oublié leur nom, dit le vieillard. Eux, pas gens de qualité comme votre famille, jeune maître ; mais pauvres, tout à fait gens de rien. Je viens ici, parce que je ne puis vivre sans ça. Je viens m'asseoir ici et penser au temps d'autrefois. Maître ne me fait plus travailler. Je ne vivrai pas longtemps, dans tous les cas, jeune maître. Vieux Simon semblait à un champ de fourrage sec... prêt à être abattu et jeté au four ; mais si le Seigneur me met dans sa maison céleste là-haut, peu m'importe que la faux du moissonneur vienne bientôt abattre la vieille carcasse noire. »

Marc resta assis auprès de son vieil ami à causer du temps passé, jusqu'à ce que les rayons du soleil couchant se fussent éteints dans la fontaine, et que sa surface grise et froide ne reflât plus que les humbles nuances du crépuscule.

« L'homme qui garde le passage est-il à la maison ? demanda Marc. »

« Je ne sais pas, jeune maître ; mais sa femme y est. »

« Il faut que je lui demande un abri pour la nuit. Il y a pour moi dans ces murs, oncle Simon, des échos qui me parleront jusqu'à ce que minuit soit passé. »

« Oui, jeune maître, je crois qu'ils sont hantés ; en vérité, je le crois. J'ai vu moi-même, un soir, un esprit faire le tour de la maison avec un mouchoir blanc à la main, justement comme Milly. J'ai craint qu'il ne m'annonçât la mort de Milly. »

En ce moment la femme sortit pour remplir un seau à la source, et Marc lui demanda si

elle pouvait le loger pour une nuit. Quoi qu'elle eût l'air commun et qu'elle fût grossièrement vêtue, elle avait sans doute un sentiment naturel de politesse et un amour inné de ce qui est beau ; car elle regarda Marc avec une admiration évidente et lui accorda la faveur qu'il demandait.

« Vous ne passerez qu'une mauvaise nuit, je puis vous dire. C'est un pauvre endroit pour vos pareils. »

Marc sourit et la suivit dans la cabane où il avait dormi si souvent du profond sommeil de l'enfance. En entrant, il jeta un coup d'œil sur les noires murailles non plâtrées, il compara ce séjour avec les appartements élégants de Bellamy-Place, tout étonné d'avoir jamais pu respirer l'air du mécontentement entre ces poutres grossières et non équarries. Il avait oublié que la hutte ne contenait qu'une chambre, et il s'excusa de son indiscretion.

« Prêtez-moi seulement une couverture et un oreiller, dit-il ; je dormirai fort bien sur la roche blanche à côté de la fontaine. Il fait clair de lune cette nuit, et la journée a été d'une chaleur accablante. »

En vain cette femme vraiment hospitalière insista pour lui faire accepter son propre lit, ajoutant qu'elle se retirerait dans sa cuisine, Marc ne voulut pas changer la couche qu'il avait choisie. Après un souper composé de lard, de poisson et de galette de blé, pareil à ceux qu'il avait souvent mangés avec beaucoup plus d'appétit, il la pria de porter une couverture et un oreiller sous les branches du magnolia ; puis ayant appelé Simon, il s'approcha du bac, y entra, saisit une des gaffes et donna l'autre au vieux nègre.

« Faisons une promenade sur la rivière en mémoire des jours passés, oncle Simon. Voyez la lune se lever du sein des flots comme une grande roue d'argent. Je suis curieux de savoir si je pourrai faire à présent ce que je faisais il y a neuf ans. »

Tandis qu'ils déliaient la chaîne qui retenait l'embarcation au rivage, la femme vint à courir tout haletante de la cabane.

« Qu'allez-vous faire de ce bac, monsieur ? »

« J'oubliais, répondit Marc en riant, j'oubliais de demander la permission. Je voulais seulement traverser la rivière et puis revenir. »

« J'attends mon mari d'un instant à l'autre, et je ne sais pas ce qu'il dirait s'il trouvait le bac de l'autre côté sans qu'il fût dedans. »

Je laisse mon cheval en gage, ainsi vous pouvez être bien sûre que je ne me sauverai point avec l'embarcation, dit Marc. Tenez, voici encore mon chapeau et mes gants, ajouta-t-il en les lui jetant légèrement.

« Oh ! vous feriez mieux de garder vos gants, croyez-moi, monsieur. Vos mains sont trop blanches et trop délicates pour manier ces vilaines gaffes. »

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

Le Miracle du Feu Sacré à Jérusalem.

(Suite.)

Au douzième siècle, il était aux Abyssins ; puis les Grecs acquirent le droit de le partager avec eux, en faisant des présents aux Turcs. Les premiers fort mécontents, dévoilèrent le secret. Les Grecs portèrent plainte aux autorités, et leur firent comprendre, à l'aide de grosses sommes surtout, les conséquences fâcheuses d'une si maladroite indiscretion : leur zèle fut récompensé par le privilège exclusif de faire le feu. Survinrent les Arméniens, jaloux des merveilleux succès et des brillantes recettes de leurs rivaux ; puissants à Constantinople, ils atteignirent leur but et furent admis aux honneurs du miracle. Mais à Jérusalem, les choses se passèrent moins pacifiquement, et il arriva rarement que le feu descendit du ciel sans que le sang coulat sur la terre. Cependant il n'est pas sans exemple que la plus grande intelligence ait régné entre les dignitaires des différentes communions qui ne pouvaient s'entendre pour éclairer leurs troupeaux, mais qui l'ont pu pour les tromper. L'année que Surlis assista à la cérémonie (1644), il vit les six patriarches grec, kopte, abyssinien, géorgien, nestorien et arménien entrer ensemble dans la chapelle du Saint-Sépulcre et distribuer en commun le feu sacré à la foule. Qu'aurait dit d'un pareil spectacle ce païen qui prétendait que de son temps,

deux ans, ne pouvaient se regarder sans rire? Il me semble, à moi, que ces patriarches auraient dû fondre en larmes en voyant à quel état d'abaissement ils étaient réduits. Au reste, les annales sanglantes de la Semaine-Sainte de Jérusalem nous prouvent que cette harmonie n'a pas duré longtemps. Maintenant, le plus souvent, ce sont les Grecs seuls qui s'acquittent de cette mission, et ils ont pour cela un évêque ad hoc, j'allais dire un jongleur, qui porte le nom d'évêque du feu. Les Turcs ont pourvu à ce que la chose se fût avec le moins d'encombre possible, et ils ont ordonné une fois pour toutes, qu'à tel jour et à telle heure le feu descendrait du ciel.

Voici comment les choses se sont passées sous mes yeux, le samedi saint de l'année 1855.

J'étais sur la galerie qui communique avec le couvent des Franciscains, sous la première arcade, vis-à-vis du Saint-Sépulchre, et à côté de Kiamil-Pacha, gouverneur de Jérusalem. Dans l'église, dans la grande coupole et autour du Saint-Sépulchre, il y avait une foule compacte et tumultueuse de toutes les nations qui sont sous le soleil, des vieillards, des femmes, des enfants au sein de leurs mères. Des soldats turcs, armés de sabres et de fusils, gardaient toutes les avenues, surtout les abords du Saint-Sépulchre. Il n'y avait nulle dévotion, nul recueillement; cette foule n'avait pas le sentiment qu'elle se trouvait dans le Lieu Saint; c'était une foie où l'on sautait, dansait, criait, mangeait, se disputait. Les plus intrépides fendaient la foule pour se placer plus près du Saint-Sépulchre, et frappaient ou renversaient ceux qui leur barraient le chemin; tous tenaient en mains des faisceaux de petites bougies pour les allumer au feu sacré. Des sacerdotains, et des gens qui avaient sans doute payé chèrement cette faveur, furent placés de chaque côté du Saint-Sépulchre, près des ouvertures pratiquées par les Grecs pour le passage du feu. Les soldats frappaient des pieds et des mains, donnant des coups de crosse et de baïonnette... et ce sont eux qui se conduisaient avec le plus de décence. Tout à coup un évêque à barbe blanche comme la neige, précédé de clercs, escorté de soldats qui repoussaient la foule, s'avance vers le Saint-Sépulchre, où il entre seul et s'enferme. La scène que l'on a alors sous les yeux est une véritable scène de damnés; tous se précipitent vers le Saint-Sépulchre; on monte les uns sur les autres, on s'étouffe, on s'écrase, on pousse des cris de rage et de douleur. L'évêque, au bout d'un court instant, tend le bras hors du monastère avec un faisceau de bougies allumées, auxquelles chacun veut allumer les siennes le premier; les sacerdotains et les privilégiés qui y sont parvenus se sauvent comme des furieux, les cheveux éparpillés, pour se réfugier dans le clocher ou la sacristie. L'évêque, de même, traverse la foule en courant, moitié porté, frappé et lacéré. En attendant, le feu se communique partout; des milliers de bougies allumées éclairent toutes ces figures de possédés qui expriment une joie infernale. Dans la mêlée, on met le feu à la barbe, aux cheveux ou aux habits de ses voisins, tandis que les plus fanatiques, pour prouver que ce feu ne fait aucun mal, ou pour se purifier par lui, exposent leurs bras à la flamme; les femmes découvrent leur poitrine et se brûlent le sein; d'autres, qui sont sur les galeries, et qu'à leur costume on peut prendre pour des religieuses (*zerenies*), descendent leurs bougies avec des cordes dans le bas de l'église, et lorsqu'elles sont allumées, elles les montent précipitamment, et font ostensiblement la même opération que les autres. Cela se pratique depuis longtemps; car Surlus disait déjà: Les autres se brûlent, aucun les mains, aucun la gorge, assurant qu'ils ne sentent point la chaleur, encore qu'ils se grillent bien et que leurs barbes et portent les mains pleines d'ampoules.

Je n'ai entendu ni chants ni prières, mais j'ai été témoin d'une horrible saturnale, dont des païens à peine ou des sauvages auraient pu se rendre coupables. Jamais, assurément, je n'ai eu honte d'être chrétien; mais ce jour-là, je me suis profondément humilié devant un musulman, en voyant dans cette occasion la supériorité des Turcs sur les chrétiens. Et pourtant ce qui se passe les trois nuits qui précèdent le saint jour de Pâques dans cette même église, où tous ces forcenés campent pêle-mêle, est plus odieux encore. Ma plume s'est refusée à décrire ce qui se passait dans les temples voluptueux de la Phénicie: comment pourrait-elle révéler les abominations que des chrétiens commettent autour du tombeau de Jésus-Christ!

Est-ce donc que personne ne lui viendra en aide? N'est-il pas temps de faire cesser une monstrueuse imposture, qui na que trop duré? Qu'on n'attende rien des personnes intéressées; elles sont trop faibles d'ailleurs pour arrêter le mal. Voilà ce que c'est que des Eglises qui n'ont pas de chef. Le patriarche grec de Constantinople élèverait vainement la voix contre un tel abus, dont il a été d'ailleurs jusqu'ici le complice. C'est aux puissances chrétiennes à veiller à l'honneur de la chrétienté. La France et l'Autriche ne pourraient-elles par sur ce point s'entendre avec la Russie? Si les souverains de ces pays connaissent l'état des choses, assurément ils ne le toléreraient plus. Aujourd'hui, j'en ai la conviction, ils seraient parfaitement secondés par la Porte. Le gouvernement ottoman ne peut prendre l'initiative, puisqu'il s'agit d'une cérémonie soi-disant chrétienne, mais il aurait à prendre une fois ou deux des mesures pour assurer la tranquillité publique. Qu'on fas-

se annoncer par les consuls qu'à l'avenir la cérémonie du feu ne se fera plus à Jérusalem le Samedi-Saint; que personne ne pourra plus ni bicouaquer, ni passer la nuit dans l'église du Saint-Sépulchre, et qu'on envoie au temps de Pâques une frégate autrichienne et une frégate française croiser entre Jaffa et Caïpha, en permettant à tous les hommes disponibles d'aller faire leurs dévotions au Saint-Sépulchre. Avec les troupes que le gouverneur de Jérusalem a à sa disposition et un homme du caractère de Kiamil Pacha, il serait bien singulier qu'on ne pût contenir une troupe de fanatiques.

Je sais que la profanation du Saint-Sépulchre est une chose de peu d'importance pour la plupart des cabinets, qui ne voudraient pas soulever une nouvelle question orientale pour calmer les scrupules des personnes qui s'intéressent trop chaudement à ce sanctuaire. Mais, si on ne veut pas en faire une question religieuse, qu'on en fasse au moins une question d'humanité, et ici évidemment tout le monde sera d'accord, la Russie comme l'Angleterre et l'Autriche. Presque chaque année, on étouffe ou on assomme de malheureux pèlerins dans l'église du Saint-Sépulchre; en 1834, près de trois cents personnes y ont perdu la vie. N'est-ce pas un motif suffisant pour intervenir et mettre fin à une imposture qui est presque toujours suivie de scènes sanglantes? Cette année-là (1834), la vue de tant de victimes produisit à Jérusalem une impression si vive que l'évêque arménien, qui avait présidé lui-même à la cérémonie du feu sacré ce jour-là, prêcha publiquement contre cette supercherie et dissuada le peuple d'y ajouter foi. On dit que les Anglais, dans l'Inde, sont parvenus à détruire la cruelle superstition qui obligeait les femmes à se brûler sur le bûcher de leurs maris; et on ne parviendrait pas à faire cesser une superstition odieuse aux portes de l'Europe, sous les yeux des consuls des nations les plus civilisées du monde! Nous voulons civiliser les Turcs: que doivent-ils penser de leurs civilisateurs? Nous voulons civiliser le monde, et nous ne pouvons abolir parmi les chrétiens des actes de barbarie qui autorisent les musulmans à regarder les chrétiens avec des yeux de pitié! Quand nous, chrétiens, nous allons voir les derviches tourmenteurs, les derviches hurleurs de Péra et de Scutari, nous disons tous en sortant: "Comment est-il possible qu'au dix-neuvième siècle les musulmans en soient encore à croire qu'ils remplissent un devoir religieux en dansant et en se déchirant la poitrine et le visage! et nous souffrons que, dans le temple le plus saint du christianisme, les musulmans aillent regarder les chrétiens danser, hurler, se brûler la poitrine, et qu'ils puissent se dire: "Vraiment, nous ne connaissons dans toute la Turquie aucun peuple capable de se conduire aussi follement que les chrétiens!" Nous sommes, tous coupables de notre honte, si, pouvant l'empêcher, nous ne le faisons pas. Je connais des personnes qui ont fait des démarches à cette fin auprès d'un ministre d'une grande puissance. Je n'ose pas rapporter la plus absurde de mauvaises lieux qu'il leur a données pour réponse. De pareils hommes pourraient figurer avantageusement parmi les derviches; mais ils ne sont pas dignes d'avoir en mains les intérêts d'une nation chrétienne.

J'ai parlé trop longuement sur un si triste sujet: Dieu veuille que je ne l'aie pas fait inutilement! Les pèlerins franco-belges qui ont assisté à la scène que j'ai décrite en ont été si vivement émus, qu'ils ont pris la résolution d'offrir à Dieu une communion en expiation de tant de scandales. Je les ai vus le jour de Pâques, à la messe solennelle, s'approcher tous de la sainte table, devant ce même tombeau de notre Sauveur si indignement outragé la veille par des chrétiens: que tous ceux qui aiment le Saint-Sépulchre fassent aussi des prières pour que Dieu inspire aux souverains le même amour, et la volonté de le soustraire à de nouvelles profanations."

FIN.

Lecture du R. P. Schneider sur les Comètes.

(Publiée à Montréal par la Minerve.)

Messieurs,

C'est avec un vrai bonheur que je viens essayer de contribuer aussi pour ma petite part, au bien de cette œuvre que vous avez fondée, pour répandre de plus en plus l'instruction par le moyen de votre bibliothèque, de votre cabinet de lecture de ces réunions du soir. (Œuvre de science et de littérature sans doute; mais aussi éminemment, œuvre de religion et de patriotisme.)

Oui, œuvre de religion; car si l'instruction, si la science est souvent funeste à celui qui ne croit pas et ne veut pas croire, elle est toujours profitable à celui qui croit, et le vrai chrétien en devenant plus instruit, devient plus chrétien encore.

Oui, œuvre aussi de patriotisme; car outre que des citoyens qui sont instruits, sont par là même plus capables d'être des citoyens utiles, est-il possible que l'association à une œuvre comme celle-ci ne tende pas à établir entre tous les membres une communauté de pensée et de sentiment qui opère l'union? est-il possible que dans ces fréquentes réunions du soir où vous vous pressez avec tant de zèle, vous n'appreniez pas à vous connaître davantage les uns

les autres et par conséquent à vous estimer et vous aimer de plus en plus; à vous unir plus intimement? Or que faut-il pour que les Canadiens catholiques forment un peuple fort, un peuple prospère, le plus heureux de tous les peuples? une seule chose: qu'ils soient unis.

Vous avez déjà reçu ici, messieurs, de grands enseignements; mon intention pour aujourd'hui, se borne à présenter à vos regards une page de l'un des deux grands livres que Dieu a déployés devant l'homme, en le plaçant dans ce monde. L'un c'est le livre de la nature terrestre, il l'a déroulé à ses pieds, afin qu'il pût lire à chaque instant, dans chaque petit insecte, dans chaque brin d'herbe et dans chaque grain de sable, les éclatants témoignages de la puissance, de la sagesse et de la bonté de son Créateur. L'autre, il l'a déroulé au-dessus de sa tête; c'est le livre de la nature céleste; dans lequel Dieu l'invite aussi à lire sans cesse les preuves de sa puissance, écrites en lettres de feu; car, comme l'a dit le grand poète lyrique d'après le roi prophète:

Les cieux inscrivent la terre
A révéler leur Auteur, etc.

La vue du ciel étoilé a toujours rempli l'homme d'admiration, et la science des astres est une des premières sciences qui ont été cultivées sur la terre.

Parmi les différentes espèces d'astres qui peuplent le ciel, il n'en est point qui aient autant excité l'attention des peuples que les comètes.

Leurs apparitions si rares et si soudaines, leurs formes extraordinaires, la courte durée de leur passage, et plus que tout cela, la persuasion que leur arrivée annonçait des malheurs au monde ou qu'elle pouvait même être pour la terre une source d'effroyables dangers, n'ont jamais permis aux hommes de les regarder d'un œil indifférent.

J'ai pensé, messieurs, qu'il pouvait aussi être intéressant pour vous de connaître un peu en détail l'histoire de ces astres, leur nature et l'action qu'ils sont capables d'exercer sur notre globe. Je tâcherai de me borner aux notions qui peuvent vous intéresser davantage.

Les comètes ont joué un rôle important dans l'histoire, mais je ne vous parlerai que de quelques-unes des plus célèbres. Aux yeux de l'antiquité, les princes qui devaient faire le bonheur ou le malheur de leurs peuples, les grands événements qui devaient changer la face du monde, et surtout les grands fléaux qui devaient le ravager, avaient des comètes pour leur servir de précurseurs.

Ainsi, sans parler d'Alexandre le Grand, dont la naissance fut saluée par une belle comète, Troque Pompée, abrégé par Justin, ne craint pas d'affirmer que la comète de l'an 123 avant J.-C., était venue à cause de Mithridate, l'illustre roi du Pont. "La grandeur future de ce prince, dit-il, fut annoncée à la terre par une grande comète, *stella cometa*. Cet astre brilla avec un grand éclat l'année où il naquit et l'année où il monta sur le trône, et chaque fois pendant l'espace de 70 jours. La comète couvrait le quart du ciel et semblait le mettre tout en feu; il lui fallait quatre heures pour se lever tout entière sur l'horizon, et autant pour se coucher, et son éclat l'emportait sur celui du soleil."—Justin lib. 37, ch. 3.

Ainsi encore, Suetone, racontait les jeux qui furent célébrés après la mort de César, l'an 43 avant J.-C. "Tout à coup, dit-il, et pendant la célébration des jeux, l'on vit paraître en plein jour une magnifique étoile chevelue, *stella crinita*, et elle brilla pendant 7 jours consécutifs. Le peuple n'eut qu'une voix pour déclarer que c'était l'âme de César transportée au ciel."

Aussi la représentation d'une comète fut-elle attachée au haut de la statue du nouveau Dieu, et c'est à ce sujet sans doute, que Plinius affirme "qu'à Rome une comète reçoit les honneurs divins, dans un temple, ce qui ajoute-t-il, ne se voit nulle part ailleurs dans le monde."

Le jeune Octave, comme tout le monde, affirmait que la brillante comète n'était autre chose que l'âme de César; dans le fond de son cœur cependant, nous assure encore Plinius, il se laissa aller à une grande joie, persuadé que c'était son propre avènement à l'empire que cet astre annonçait."

En dépit de cette apothéose et des brillantes espérances d'Auguste, les comètes conservèrent leur antique renommée d'astres funestes, comme Virgile en fait foi. Car après une longue énumération d'apparitions terribles et de prodiges néfastes qui suivirent la mort de César, le grand poète termine par ce dernier trait: "*hec diu toties arserunt cometae*"; jamais les comètes n'avaient aussi souvent fait voir leur leur sinistres. — C'est la même impression qui se fait jour dans le "*comète sanguine lugubri rubens*" de l'Énéide.

Mais ce sont surtout les princes, au dire de Tacite, qui étaient menacés par les comètes, et leur apparition était considérée par le peuple comme un signe certain d'un prochain changement de règne. Aussi un de ces astres ayant paru du temps de Néron, le peuple se mit à parler de celui qui serait son successeur, comme si l'empereur avait déjà été mort ou détrôné. Néron lui-même ne manquait pas, pour conjurer un si funeste présage, d'immoler quelque victime illustre. — Tacite Ann. L. XIV et XV.)

Dans le christianisme nous retrouvons encore des craintes produites par l'apparition des comètes, du moins n'avaient-elles plus rien de ce caractère sauvage; bien plus, les résultats

en étaient communément excellents, puisque les peuples et les rois rentraient en eux-mêmes, faisaient pénitence de leurs crimes, et adressaient au ciel de ferventes prières.

Parmi les comètes qui produisirent une plus grande sensation dans les siècles suivants, l'on peut citer, celle de 401 qui sembla annoncer l'irruption d'Alarie roi de Goths en Italie; celle de 531 qui fut tellement grande et sinistre que les historiens byzantins n'en parlent qu'avec effroi, elle est connue sous le nom de *Lampadiaz*, lampe ardente ou porte-lampe; celle de 632 qui parut présager les conquêtes du premier successeur de Mahomet, d'autant mieux qu'elle avait la forme d'un cinicetre ou sabre truë; les deux comètes de 729 qui parurent, au dire du vénérable Bède, lorsque les sarrasins, quelques années après leur défaite par Charles Martel, firent une nouvelle irruption dans le midi de la France et parvinrent à s'y établir.

L'astronome de l'empereur Louis le débottaire nous a laissé quelques détails curieux sur la comète qui parut vers la fin du règne de ce prince. C'était pendant la semaine de Pâques en 837; l'empereur prêt à se coucher voit au ciel une grande comète, dans le signe de la Vierge, et il pense aussitôt qu'elle pourrait bien annoncer sa mort prochaine. Il veut avant même de se coucher, voir son astronome, pour avoir son avis. Celui-ci accourut et l'empereur lui demanda avec empressement ce qu'annonçait l'astre chevelu. L'astronome embarrassé demanda avec instances que le prince lui permît de différer sa réponse jusqu'au lendemain. Il voulait tout simplement gagner du temps pour avoir le loisir de formuler sa réponse de manière à satisfaire l'empereur sans trop l'effrayer. Celui-ci se doute aussitôt de subterfuge et lui intime l'ordre de s'expliquer sur le champ. L'astronome ainsi pressé, commence à donner son opinion; mais il n'a garde de dire tout ce qu'il pense. L'empereur s'en aperçoit encore et il s'écrie: dites-moi tout, je veux tout savoir. Mais répond l'astronome, le prophète n'a-t-il point dit: *ne craignez pas les signes du ciel qui épouvantent les gentils*? C'est Dieu seul que je crains, répond l'empereur, lui qui est le créateur de toutes choses et qui a aussi créé cet astre, et j'admire la bonté avec laquelle il lui plaît de nous avertir, afin que nous fassions pénitence de nos péchés.

L'empereur alors congédia l'astronome, il s'enferme seul, et passe la nuit tout entière en prières. Le lendemain il fait célébrer des messes, craignant moins pour lui-même que pour l'église dont il avait la garde; il distribue d'abondantes aumônes en bonnes œuvres, il donne le royaume de Neustrie à l'un de ses fils, enfin il se retire des affaires du gouvernement, aut n'qu'il le peut, afin de se préparer à la mort.—Il mourut enfin... trois ans après.

(A continuer.)

Ventes par le Sherif.

JUIN.

Eléonore Olympe L'Ecuier vs. Nathalie Bisback :—Un terrain situé en la paroisse de St. Thomas, de huit perches de front sur dix perches de profondeur; avec les bâtiments dessus érigés. Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Thomas, le quinzième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

Jean-Baptiste Piché vs. Narcisse Dion :—Un emplacement situé en la paroisse de St. Roch de Québec, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur; avec ensemble la maison et le hangar dessus construits, circonstances et dépendances. Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Roch de Québec, le seizième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

James Reynar vs. Patrick McHugh :—Les lots suivants situés en la paroisse de St. Colombe de Sillery :

1. Lot No. 533 étant d'une figure irrégulière; avec les bâtiments qui s'y trouvent érigés.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant le lot No. 534, contenant quarante pieds de front sur cinquante-quatre pieds de profondeur. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Colombe de Sillery, le dix-septième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

Pierre Michaud vs. Isaac Bilanger :—Une terre située en la paroisse St. Alexandre, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Alexandre, le vingt-troisième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

Sir Henry John Caldwell vs. William Henry McCrellis :—10. Toute cette étendue de terrain située au Lac Témiscouata, couvrant trois milles et demi, mesure française, sur la profondeur de deux lieues.

20. Toute cette étendue de terrain située dans le fief Madawaska, couvrant quatre milles et demi, mesure française, sur la profondeur de deux lieues, mesure française.

30. Cinq mille arpents qui joignent immédiatement l'étendue de terrain ci-dessus en second lieu désigné.

40. Cinq mille cinq cents arpents joignant immédiatement l'étendue de terrain en premier lieu ci-dessus désigné. Pour être vendus au bureau du shérif, à St. Louis de Kamouraski, le vingt-troisième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

Louis Langlois vs. Joseph :—Une terre située en la paroisse de Ste. Lucie, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur; avec maison, grange et autres bâtiments sus-construits, circonstances et dépendances. Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse Ste. Lucie, le vingt-troisième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

François Marquis vs. Joseph Marquis :—Un arpent de terre de front sur quarante arpents de profondeur, situé en la paroisse St. Alexandre, en la seigneurie de la Rivière-du-Loup; avec bâtiments sus-construits, appartenances et dépendances. Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse St. Alexandre, le vingt-troisième jour de juin prochain, à dix heures du matin.

ADRESSES D'AFFAIRES.

C. P. PELLETIER,
MARCHAND D'ÉPICERIES EN GROS
ET
CONSIGNATAIRE,
N° 62, RUE SAINT-PIERRE.
Québec, 23 mai 1857. Im

MERCIER & NICHARD,
AGENTS D'AFFAIRES ET PERCEPTEURS DE DETTES
Haute-Ville, rue St-George, No. 1,
(faisant face au Cimetière des Picotés).
Québec, 19 mai 1857.

FOURNIER & GLEASON,
AVOCATS.
BUREAU :—N° 8, Rue des Jardins, seconde porte
du Bureau du National.
Québec, 9 mai 1857.

TRANSPORT DE BUREAU.
LES soussignés transporteront leur bureau, le 1er mai
prochain, aux CHAMBRES DE QUÉBEC (Québec
Chambers), rue St-Pierre.
Québec, 8 avril 1857. HOOKER, JAMES & Cie. jno

C. E. H. DALAIRE, LL. B.
NOTAIRE.
BUREAU : à la résidence du Lt. Col. E. Dalairé,
Notre-Dame de la Victoire.
19 novembre 1856. Ia

H. G. JOLY,
AVOCAT.
Encoignure des Rues Desjardins et Donauona,
Près du Couvent des Dames Ursulines.
Québec, 6 octobre 1856.

UNE CARTE!!!

GRANDES REDUCTIONS DANS LES PRIX
DE
15 à 30 pour cent sur les ventes pour
argent comptant
Seront continuées jusqu'au 1er mai prochain.

CHACUN article étant marqué en chiffres très-lisibles,
sans aucune remise quelconque, à raison du susdit
avertissement, permettra aux acheteurs de voir qu'aucune
déception ne peut être pratiquée.

C. J. ARDOUIN,
Importateur, Horloger et Bijoutier,
25, RUE FARRIQUÉ,
Voisin du magasin de marchandises sèches
de MM. Wm. Laird & Cie.

P. S.—Montres, Pendules et Bijouteries réparées à la
perfection.
Le soussigné prend de plus la liberté d'informer le pu-
blic, qu'il se chargera de l'exécution des réparations à être
faites en ouvrage d'horlogerie, et de les faire gratis s'il
ne s'en acquitte pas d'une manière satisfaisante. Il es-
père par ce moyen exempter la nécessité à laquelle on a
été obligé de se conformer jusqu'à ce jour, d'envoyer à
l'étranger des ouvrages pour être réparés.
Québec, 13 mars 1857.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ:
QUARTS vides de farine, en grande quan-
tité.

—AUSSI—
QUARTS préparés pour recevoir de la farine ou tout
autre article.
OLIVIER BÉLANGER,
MAÎTRE-TONNELIER,
St-Roch.
Québec, 13 mai 1857. 3m

BARREAU DU BAS-CANADA,
SECTION DU DISTRICT DE QUÉBEC,
QUÉBEC, 4 mai 1857.

A UNE SÉANCE DU COMITÉ DES EXAMINATEURS
tenue ce jour,
IL A ÉTÉ RÉSOLU :

Que tous ASPIRANTS pour ADMISSION à l'ÉTUDE
DU DROIT, seront à l'avenir examinés sur les Branches
d'Instructions suivantes, savoir :—
HISTOIRE ANCIENNE.
HISTOIRE DE LA GRÈCE.
" ROMAINE.
HISTOIRE MODERNE.
HISTOIRE DU CANADA.
" DES ÉTATS-UNIS.
" D'ANGLETERRE,
" DE FRANCE.
MATHÉMATIQUES et GÉOGRAPHIE.
LANGUE FRANÇAISE ou ANGLAISE.
LATIN.
SALUSTE, VIRGILE, CICÉRON.

Par ordre, C. DELAGRAVE,
Secrétaire.
Québec, 8 mai 1857. 2m-2fs



Steamers Remorqueurs de la Province.

AVIS.

LES susdits STEAMERS sont maintenant prêts à
TOURNER LES VAISSAUX pour DESCENDRE ou
REMONTÉ le fleuve, porter secours et faire l'inspection
des vaisseaux naufragés dans aucune partie de la rivière
et du golfe.
On les trouvera en tout temps ancrés au Bic, au Pot-à-
l'eau-de-vie, à Québec et autres lieux, pour cet objet.
Tout ordre laissé au soussigné, recevra immédiatement
sa meilleure attention.

F. BUTEAU, AGENT,
Bureau Anciennes Bâtisses de la Banque de la Cité,
Rue St. Pierre.
Québec, 29 avril 1857. 2fs



Baume Pulmonaire DE CERISES SAUVAGES DU Dr. AYER, POUR LA CURE RAPIDE DE LA TOUX, DU RHUME ET DE L'ENROUEMENT.

BRIMFIELD, MASS., 20 déc. 1855.
Dr. J. C. AYER.—Je n'hésite pas à dire
que le meilleur remède qu'il m'a encore été
donné de rencontrer contre la Toux, l'En-
rouement, la Grippe, et les symptômes qui
accompagnent ordinairement le Rhume, est votre Baume de
Cerises Sauvages. Depuis dix ans je n'ai cessé d'en faire
usage auprès de ma clientèle et de ma famille, et les cures
étonnantes qu'il a opérées démontrent évidemment ses pro-
priétés supérieures pour le traitement de ces maladies.
EDEN KNIGHT, M. D.

A. B. MORTLEY, écriv. de Utica, N. Y., écrit :—J'ai
moi-même fait usage de votre Baume Pulmonaire, et je l'ai
employé auprès de ma famille depuis que vous l'avez in-
venté, et je ne crois pas qu'il soit possible de trouver un
meilleur remède contre les maladies pour lesquelles il est
recommandé. Atteint d'un mauvais Rhume, j'aurais
mieux payer vingt-cinq piastres pour une seule bouteille
que de ne pas en avoir du tout, ou me servir d'autre re-
mède.

ESQUINANCIE, TOUX EMBARRASÉE, GRIPPE.
SPRINGFIELD, MISS., 7 février 1856.

FRÈRE AYER :—Je m'empresse de vous annoncer et de
vous assurer que votre Baume Pulmonaire est le meilleur
remède que nous ayons pour la cure de la Toux embarras-
sée, l'Esquinancie et les Maladies de Poitrine chez les en-
fants. Vos confrères du Sud apprécient votre habileté, et
recommandent votre remède à tous leurs clients.
HIRAM CONKLIE, M. D.

AMOS LEE, écriv. de Montserrat, la, écrit à la date du
3 janvier 1856 :—J'ai eu un Enrouement langoureux qui
m'a retenu à la maison pendant six semaines. J'essayai
différents remèdes sans éprouver le moindre soulagement ;
enfin et d'après l'avis de notre ministre en religion, j'ai
fait usage de votre Baume Pulmonaire. La première dose
a fait disparaître le mal que j'éprouvais dans le gosier et
mes poumons, et je n'avais pas pris plus de la moitié du
contenu de la bouteille que je me suis trouvé parfaitement
guéri. Votre remède est le meilleur et le moins cher qu'il
soit possible d'acheter, et nous vous remercions, vous, Doc-
teur, et votre remède, comme "l'ami du pauvre homme."

ASTHME OU PHTISIE, ET MALADIE DES BRON-
CHES.

WEST MANCHESTER, PA., 4 février 1856.
MONSIEUR :—Votre Baume Pulmonaire de Cerises Sau-
vages opère les cures les plus merveilleuses dans cette partie
de notre pays. Il en a guéri plusieurs atteints des symp-
tômes de la Consommation, et il vient de rétablir un homme
qui souffrait d'une affection de poumons depuis quarante
ans.

HENRY L. PARKS, marchand.
A. A. RAMSEY, M. D., ALBION, MONROE CO., IOWA, écrit
à la date du 6 septembre 1855 :—Depuis que je pratique
l'art de la médecine, je n'ai encore rien trouvé qui pou-
vait égaler votre Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages
pour le soulagement des consumptifs, et même pour la
guérison de ceux qui pouvaient être réchappés.

Nous pourrions ajouter des volumes de témoignages,
mais la preuve la plus convaincante est lorsqu'on en a fait
usage.

CONSUMPTION.
Il n'est probablement pas un seul remède connu qui ait
opéré tant de guérisons de ces sortes de maladies. Il est
cependant des cas incurables, mais il n'en est pas un seul
auquel ce remède ne puisse apporter du soulagement.

ASTOR HOUSE, NEW-YORK CITY, 5 mars 1856.

DOCTEUR AYER, LOWELL :—J'éprouve beaucoup de plai-
sir, et je me fais en même temps un devoir de vous infor-
mer du bien que votre Baume Pulmonaire de Cerises Sau-
vages a procuré à mon épouse. Depuis cinq mois, elle souf-
frait des symptômes de la Consommation, et tous les remè-
des dont elle faisait usage ne lui apportaient aucun soula-
gement. Elle affaiblissait de jour en jour, jusqu'à ce que le
Dr. Strong, de cette ville, qui je consultai me recommanda
de lui faire essayer votre remède. Nous le remercions
de sa bonté, et vous de votre habileté, car elle a toujours
eu du mieux de puis ce jour-là. Elle n'est pas encore aussi
forte qu'auparavant, mais elle est entièrement délivrée de
la Toux et se dit elle-même bien.

Avec reconnaissance et considération,
VOTRE ORLANDO SHELBY, DE SHELBYVILLE.
CONSUMPTIFS, ne désespérez pas avant d'avoir essayé le
Baume de Cerises Sauvages du Dr. Ayer. Il a été inventé
par un des plus savants chimistes du monde, et les cures
étonnantes qu'il opère témoignent de ses propriétés.
Philadelphia Ledger.

Pilules Cathartiques de Ayer.

LES sciences de la Chimie et de la Médecine sont ré-
putées avoir produit le meilleur et le plus parfait
purgatif encore connu. Néanmoins des preuves innom-
brables démontrent que ces Pilules ont des propriétés qui
surpassent de beaucoup les remèdes ordinaires, et qu'elles
se sont méritées et à un très-haut degré l'estime du genre
humain. Elles sont pures et agréables à avaler, et d'une
cure puissante. Leurs propriétés pénétrantes aiguillon-
nent les activités vitales du corps, font disparaître les ob-
stacles de ses organes, purifient le sang, et chassent la ma-
ladie. Elles guérissent les tumeurs mauvaises qui s'écou-
lent et aggravent la Maladie, excitent l'activité ou le
mauvais état de l'organe et les remettent dans leur fonc-
tion naturelle, et donnent de la force et du courage à tout le
système. Non seulement elles ont la propriété de guérir
les maladies qu'on rencontre généralement mais elles ont
encore guéri des cas qui avaient rendu à bout de ressource.
L'habitude des plus éminents médecins. En même
temps que leurs effets sont puissants elles sont aussi, en
les amouillant, un excellent remède pour les maladies
chez les enfants. Enveloppées de sucre, elles sont agréables
à avaler, et étant en outre purement végétales, elles ne
peuvent causer aucun mal. Des cures ont été opérées et
seraient presque incroyables, si elles ne l'avaient été chez
des hommes dont la position et le caractère ne peuvent
être révoqués en doute. De nombreux certificats signés
des ministres en religion et des médecins les plus éminents
de l'efficacité de ces pilules et nombre d'autres personnes
se sont empressées de me faire connaître l'assurance de
leur conviction, que ce remède a immensément contribué
au soulagement de mes concitoyens affligés et souffrants.

Mes Agents ci-dessous nommés se feront un plaisir de
livrer gratis mon Almanac Américain, contenant les direc-
tions, pour en faire usage, et les certificats de leurs cures
pour les maladies suivantes :—

Constipation, Maladies Biliennes, Rhumatisme, Hydropisie,
Inflammation, Maux de tête et de cœur, Indigestion,
Inaction des Intestins, Flatuosité, Perte d'Appétit, Ulcères,
Tumeurs, Scrofules. En purifiant aussi le sang et
en aiguillant le système, elles guérissent encore plu-
sieurs autres maladies, telles que, Surdité, Affaiblissement
de la Vue, Névralgie, Irritabilité nerveuse, Déangement
du foie, Goutte et autres maladies provenant du mauvais
état du système ou de quelques obstacles à ses fonctions
régulières.

N'allez pas acheter chez d'autres dépositaires, aucune au-
tre sorte de pilules qui ne vous apporteraient aucun soula-
gement. Demandez des pilules du Dr. Ayer et n'en pre-
nez point d'autre. Il n'en est pas que vous puissiez vous

procurer dont les propriétés soient aussi assurées. Le
malade a besoin du meilleur remède qui puisse lui fournir
le plus de soulagement, et il doit se le procurer.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. AYER,
Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass.
Et en vente chez J. BOWLES et J. MUSSON & Cie
Québec; LYMAN, SAVAGE & Cie., Montréal, et chez
tous les Pharmaciens en général.



O. D. No. 10. 16. Vie. Chap. 85. Sec. 6.
BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
DÉPARTEMENT DES DOUANES,
Toronto, 29 Mai 1857.

AVIS est par le présent donné qu'il a plu à Son Excel-
lence le Gouverneur Général en conseil, en vertu de
l'autorité dont il est revêtu, ordonner et décréter que les
"Plaques en gesso pour supports de chemins de fer sur ter-
rain pierreux et supports de jonction des lisses." "Ground
Flint, Railroad Fish-Plates and Railroad Chains," mainte-
nant sujettes à un droit de quinze par cent ad valorem,
soient rangées sur la liste des articles sur lesquels, un
droit de deux louis, dix centimes seulement par cent ad
valorem est exigible; et que les courbes en fer, employées
dans la construction des vaisseaux, maintenant sujettes à
un droit de quinze par cent ad valorem, soient placées sur
la liste des articles, sur lesquels un droit de cinq louis seu-
lement par cent ad valorem est exigible, et soient en con-
séquence, à compter de cette date, sujettes au droit en der-
nier lieu arrêté.

Par ordre, R. S. M. BUCHETTE,
Commissaires des Douanes.

MAGASIN
DE
TAPISSERIE, PEINTURE,
VITRES ET HUILE,
59, RUE SAINT-JEAN, 59.

Le soussigné remercie ses amis et le public en gé-
néral de l'encouragement libéral qu'il en a reçu par
le passé, et les informe qu'il a

TRANSPORTÉ SON DOMICILE
AU N° 59, RUE SAINT-JEAN.
(Magasin ci-devant occupé par son frère,
C. Cornéil, sellier).

Où il offrira en vente des TAPISSERIES françaises, an-
glaises, allemandes et américaines, des BORDURES con-
venables à ces tapisseries, des VITRES de toutes gran-
deurs, PEINTURES à l'huile, HUILE, ESPRIT DE TÉ-
RÉBENTHINE, COULEURS SÈCHES, MASTIC, BLANC
DE CÉRUSE, BROSSES, Etc.

S. CORNEIL,
Peintre et Vitrier

Québec, 11 août 1856.

EN MAGASIN,

Et à vendre par les soussignés :

500 CANISTRES Thés assortis,
50 bouquets Cassonade de choix.
63 quarts do. do. do.
15 tonnes Sirop des barbades,
15 bouquets Mélasse de Cassonade,
10 quarts do. do.
300 boîtes Tabac assorti,
500 Pipes à fumer,
1000 grosses Allumettes américaines,
1000 do. do. en poigne,
50 quarts Café rôti,
75 sacs do. vert,
50 mille Cigares, comprenant Regalias, De Cabana,
La Minerve, Grana, Woodville, Dumas, Maison
de réunions, etc., etc.
125 paniers bouteilles pour bouteilles à vin,
10 do. do. pour la bière de Ginebre,
20 quarts racines de ginebre de la Jamaïque,
20 boîtes Bonbons à vin,
150 boîtes Café moulu,
100 do. Poivre do.
175 do. Sucreries assorties,
150 do. Biscuits, comprenant Balmoral, à la Reine,
au prince Albert, Café, Abernathy, à l'Impérial,
au Ginebre, à la Muscade et à diverses
Épices.

Carbonate de Soude, Poudre de Durkee, Savon de fan-
tasia, Coton à mèche, Fil retors des Indes Orientales,
Amidon de Glenfield et Osvego, Pierre bleue, Clous, Épices,
Ginebre moulu, Sel d'Epsom, Indigo, Cartes à jouer,
Sardines préparées à l'huile, Seaux américains, Balais,
Époussoirs, Seaux pour les enfants, etc., etc.

—AUSSI—
30 quarts Vin d'Oporto supérieur de Kingston,
25 do do do do Burgandy,
25 do do d'Andalousie pâle et doré,
30 do Jamaïque,
10 tonnes Vins doux,
20 pipes do do,
25 quarts do do,
50 boîtes Genièvre Old Tom de Guernsey,
20 tonnes Vinaigre de vin blanc,
30 quarts do do,
25 boîtes Homards,
1000 do Eau-de-vie de différentes marques,
45 do Claret,
40 do vieux Vin de porte supérieur,
Aile de Alloupe en bouteilles de pintes et chopines
Porter de Hibbert do do do,
50 paniers Champagne de diverses marques.
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

PEINTURE A L'ÉPREUVE DU FEU.

9 BARILS Peinture à l'épreuve du feu et du mau-
vais temps, contenant 4050 lbs.
A vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.
Québec, 18 mai 1857.

ATTENDUS DE JOUR EN JOUR,

Par le City of Hamilton :

THÉS, de différentes qualités,
Indigo, Salpêtre et Riz,
Genièvre de DeKoyper, en barriques et quarts,
Chandelles de Sperme de Belmont, Cartes à jouer,
Aile et Porter, en pintes et chopines.

—AUSSI—
500 boîtes Savon de Londres,
17 caisses do de Windsor et Tablet,
76 boîtes Marinades assorties et Sauces supérieures,
Et à vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

VIANDES PAR MORCEAUX.

500 JAMBONS nouvellement préparés et supé-
rieurs,
50 Epaulles do do do,
23 Côtes do do do,
Venant d'être reçus et à vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

POISSON.

150 QUINTAUX Morue de table,
65 quarts
23 do mi-quarts } Harengs ouverts, de choix
17 quarts
A vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.
Québec, 12 mai 1857.

DEVANT ARRIVER

Par la Queen, frégate de Charente :
25 QUARTS Eau-de-Vin pâle,
10 do do foncée,
Et à vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

VITRES POUR CHASSIS.

485 DOITES Vitres de grandes assorties, de
vaut arriver d'Anvers,
Et à vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

GENIÈVRE.

50 BARRIQUES Genièvre, et
100 boîtes do (vert),
Attendus par les vaisseaux Anne Gertrude et Robert
Parker, frégates de Rotterdam, et sur le point d'arriver,
Et à vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

Reçus par le Chemin de Fer Grand Tronc,
de New-York et Boston :

45 BOUCAUTS Sucre,
300 canistres Thés, Twankay, Souchong,
Congou, vieux et jeune Hyson, Gun
powder, etc.,
285 caisses Tabac, en boîtes de 10, 5 et 1 lb, de
marques choisies,
10 bouquets Tabac en feuille,
12 boîtes Cigares, communes et supérieures,
11 quarts Huile de baleine, blanche au soleil,
5 caisses Savon de fantasia,
30 boîtes Fil retors,
Et à vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

Par l'Highland Brigade, frégate de Liverpool :

60 BARILS Cuiperose,
75 quarts Carbonate de soude,
75 sacs Riz des Indes Orientales,
45 quarts Soude de cristal,
Attendus de jour en jour et à vendre par
M. G. MOUNTAIN & Cie.,
514, rue St. Pierre.
Québec, 12 mai 1857.

SEAUX PEINTS.

SEAUX PEINTS de la meilleure forme, exécutés à la
Fabrique de MONTMORENCY, constamment en main,
et à vendre par le soussigné.
A. FRASER.
Québec, 4 mai 1857.

A VENDRE

A LA
LIBRAIRIE CANADIENNE:
LES PETITS
ALMANACH
DU BAS-CANADA,
POUR L'ANNÉE
1857,
"Calculé pour le Méridien de Québec,"
EN GROS ET EN DÉTAIL.

E. R. FRÉCHETTE,
21, rue La Montagne, Basse-Ville.
Québec, 7 novembre 1856.

LUNETTES, LUNETTES.

A vendre par le soussigné :
UN assortiment étendu et varié de LUNETTES OP-
TIQUES, montées en acier et en argent d'Allema-
gne. Aussi—LUNETTES VERTES ET BLEUES.
A TRES BAS PRIX.

E. R. FRÉCHETTE,
Librairie Canadienne,
21, rue La Montagne, Basse-Ville,
Québec, 16 juillet 1856.

A VENDRE

A LA
LIBRAIRIE CANADIENNE,
21, rue La Montagne, Basse-Ville :

"LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,"
Publié dans les deux langues, sous la direction de M. le
Surintendant de l'Éducation.
Prix—74d, par numéro.
Québec, 13 février 1857.

ROLES D'ÉVALUATION ET DE
PERCEPTION.

ON trouve, à la LIBRAIRIE CANADIENNE, des
ROLES D'ÉVALUATION et des ROLES DE PER-
CEPTION en vertu de la NOUVELLE LOI DES MUNI-
CIPALITÉS et des CHIEFINS.—Aussi : Un grand assor-
timent de REGISTRES.

E. R. FRÉCHETTE,
21, rue La Montagne, Basse-Ville.
Québec, 23 juillet 1856.

A VENDRE

A LA
LIBRAIRIE CANADIENNE:
CHANTS
DE LA
VEILLÉE.
De Romances, Chansons Comiques, Mélodies No-
turnes, Barcarolles, etc., etc., etc.
Québec, 4 juillet 1856.

QUEBEC:

SAMEDI, 13 JUIN 1857.

La Session Législative.

Le gouverneur a prorogé les chambres mercredi dernier.

Dans son discours de prorogation, S. E. dit entre autres choses: "la sagesse du parlement a disposé de toutes les mesures que j'avais sou- mises à ses délibérations. L'état de nos prisons " et de nos asiles des insensés, l'administration de " la justice dans le Bas-Canada, l'organisation " améliorée du service public, l'encouragement " des arts et de l'agriculture, et la prospérité des " tribus indiennes, toutes ces choses ont été l'ob- " jet de votre nouvelle législation. Vous n'avez " pas manqué de montrer votre zèle impartial " pour le progrès de la province, et pour l'ac- " croissement de la colonisation dans toutes les " directions. La vallée de l'Outaouais et du St.- " Maurice, et nos frontières occidentales vers le " territoire de la Baie d'Hudson ont de même " reçu toute considération de votre part. J'es- " père sincèrement que vos efforts sur tous ces " importants sujets seront couronnés de succès, et " que les mesures procédant de votre sagesse se- " ront promptement et efficacement menées à " bonne fin par l'action des serviteurs de la " Reine."

Sans entrer aujourd'hui dans le mérite intrin- sèque de chacune de ces mesures qui portent en soi un principe de progrès depuis long-temps ré- clamé par tous les amis du pays, et tout en félici- tant par conséquent le pays sur leur réalisation pratique, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander à nous-même en quoi la colonisation de l'Outaouais et du St.-Maurice a été l'objet de la législation réelle et pratique dans cette dernière session parlementaire. Il est vrai que la chambre a été saisie de requêtes à ce sujet et que l'exé- cutif a répondu qu'il faisait l'objet de ses préoc- cupations d'y faire droit. Mais le parlement, lui, a paru se contenter de cette déclaration et n'a pas, que nous sachions, pris d'action ultérieure.

D'après le discours d'ouverture cependant nous nous attendions qu'une des premières mesures lé- gislatives, parce que c'était la plus importante, serait une loi établissant un système de colonisation ré- gulier pour les deux intéressantes vallées de l'Outaouais et du St. Maurice. A nos yeux, la mis- sion de M. Draper, en Angleterre, en vue de la réintégration du territoire de la Baie d'Hudson dans celui du Canada, n'était que secondaire ou corollaire tout au moins à l'organisation immé- diate d'un système de colonisation bien digéré de ces deux vallées qui sont, qu'on nous permette de le dire, les deux poumons de vitalité du Bas-Canada.

Il nous paraît qu'il eût été de bonne politique, pour ne pas dire de toute justice, de faire connaî- tre au parlement et au pays, l'espèce de mesure exécutive prise en dehors de l'action législative pour la réalisation pratique et immédiate de ce grand objet d'intérêt public.

Nous avons nous-même préparé de nos mains et soumis aux trois branches de la législature la re- quête de Trois-Rivières publiée, dans le tems, dans plusieurs des feuilles publiques du Bas-Can- ada, au sujet de cette colonisation si vivement dé- sirée et qui a paru répondre si bien à toutes les opinions; et en voyant, par suite, la mention spé- ciale qui en était faite dans le discours d'ouvertu- re, nous nous étions flatté qu'enfin ce projet patrio- tique allait recevoir un corps et que cette session ne se fermerait pas sans qu'il eût été fait quelque chose de tangible pour sa complète efficacité. Jusqu'à présent, nous devons avouer que nous sommes loin de compte avec nos espérances.

Il est impossible pourtant que la parole du chef de notre gouvernement n'ait pas ce caractère sé- rieux qui s'attache aux actes officiels de la branche exécutive, et il nous sera permis sans doute, dans notre présent état d'obscurité, d'inviter qui de droit à donner quelques éclaircissements au public sur une matière de cette importance majeure qui l'emporte, dans le moment peut-être, sur toutes les autres affaires qui ont été le résultat des délibé- rations législatives de la dernière session.

Maintenant quant aux mes- res adoptées pour le remodellement de notre système pénal et la ré- gularisation de nos maisons de santé, nous sommes des premiers à en faire hommage à la sollicitude de ceux qui sont proposés à l'administration du pays. Depuis longtemps cela se faisait désirer; les lois de l'humanité auraient suffi pour amener un changement s'il n'eut pas été réclamé par le seul fait que l'état de choses qu'il est appelé à guérir était indigne d'un pays policé.

Toute législation qui punit le mal au lieu de tendre à le prévenir ou à y remédier est fautive, illogique et inhumaine; et il est seulement éton- nant qu'on ait si longtemps fermé les yeux sur la situation déplorable de nos maisons de réclusion qui n'étaient que des nids d'immoralité où

le jeune délinquant allait se consumer dans la carrière du vice, au lieu d'y apprendre, par l'effet du châtement, à rechercher dans le calme de la conscience et la réflexion solitaire, les voies de la régénération et de l'amendement.

Son Excellence parle aussi de l'amélioration de notre système judiciaire.

La loi qui vient d'être faite pour décentraliser l'administration de la justice ne nous est pas encore assez connue dans ses détails, pour nous permettre de prononcer. Nous voulons en faire une étude consciencieuse et écouter là-dessus les avis des hommes compétents avant de le faire. Mais ce- pendant nous devons reconnaître que cette loi, quel qu'elle soit, dans ses détails, contient le prin- cipe si longtemps réclamé de la décentralisation judiciaire, et sur cela nous sommes de ceux qui l'avons acceptée avec le sentiment de la gratitude et de l'approbation.

Nous reviendrons plus tard sur cette mesure et sur le reste du produit législatif de la dernière ses- sion.

Mais avant de terminer cet article, nous devons dire un mot aussi sur la mesure pour l'encourage- ment de l'agriculture, des arts et métiers. Encore une mesure de progrès dans son principe et dont les détails que nous publions maintenant dans nos colonnes ont besoin de recevoir quelque attention avant que nous nous permettions de proclamer une manifestation de sentiment trop absolue.

Le gouverneur touche aussi à la chatouilleuse question du siège du gouvernement; là-dessus qu'il nous soit permis d'oser exprimer ici notre libre dis- sentiment relativement au point de vue que prend S. E. en nous félicitant d'avoir abandonné à la dé- cision de la prérogative royale une question qui, de sa nature, devait être tranchée par notre Par- lement local, qui a fait à cette occasion, un abandon de sa propre prérogative qu'il pourrait avoir rai- son de regretter par la suite, nous le craignons.

Nous gémissons toujours de nous voir céder en rien des conquêtes péniblement faites par la force de l'opinion publique, parcequ'il est dangereux pour ne pas dire honteux, pour une colonie de l'importance de celle-ci, de laisser éclater aux yeux de sa métropole son insuffisance dans toute matière d'intérêt local; et nous ne cesserons jamais de regretter qu'il en ait été ainsi à l'occa- sion du siège du gouvernement.

Somme toute, la dernière session du Parlement, a été grosse de labeurs, pleine de mesures dont nous aurons à féliciter cordialement l'administra- tion et les Chambres, si l'étude pleine et entière que nous nous promettons d'en faire nous démontre que le nom répond à la chose.

Ajoutons, en terminant, que la mesure du che- min de fer du Nord en est une au moins qui, pour être venue tard, n'en doit pas être moins bien reçue puisqu'elle nous fait entrevoir pour Québec et le pays une ère de prospérité qui, seule, pourrait racheter bien des faiblesses et bien des fautes chez la sagesse collective du Parlement Canadien.

"BIENVENU.—J. G. Barthe, écrivain, dont nos lec- teurs connaissent le talent comme publiciste, vient de faire son entrée officielle à la rédaction du *Canadien*, où il succède à M. Derome, ainsi que nous l'avons déjà annoncé. L'article d'inaugura- tion de M. Barthe respire les plus bienveillantes dispositions envers ses confrères de la presse, et pour notre part nous comptons rester toujours dans les termes d'une loyale amitié avec notre nouveau confrère, malgré les différences d'opinion qui pourraient surgir entre nous. Le premier écri- de M. Barthe n'indique pas si le *Canadien* modi- fierait ou non sa politique. Quoiqu'il en soit, nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre con- frère."—(Pays de Montréal.)

Nous prions Messieurs les Rédacteurs du *Pays* de vouloir bien recevoir nos sincères remerci- ments pour les bonnes paroles qu'ils nous ont adressées à l'occasion de notre avènement édi- torial au *Canadien*. La distance matérielle qui nous sépare de nos anciens amis ne saurait dimi- nuer chez nous l'estime que nous leur portons et qui est le résultat de la connaissance personnelle et intime que nous avons faite de plusieurs de ceux qui sont ou qui ont été attachés à la rédaction du *Pays*. Cette feuille est devenue, surtout dans ces derniers temps, un journal sérieux et avec lequel, si nous avons jamais des différends à vider, nous aurons au moins la confiance de pouvoir le faire comme il convient à nos dispositions toutes bienveillantes, comme elle le dit: car nous sen- tons que si nous avions jamais ses rédacteurs pour adversaires, nous ne pourrions nous empê- cher de les honorer en les combattant. Mais nous aimons mieux croire, avec les sentiments que nous leur connaissons, que nous serons plutôt à leurs yeux un conciliateur sur le terrain du patriotisme qu'un adversaire dans le champ clos de la poli- tique.

Nous laissons, du reste, au temps à démontrer les modifications qui semblent intriguer nos con- frères du *Pays*, puisque nous n'avons pas eu le bonheur de nous faire comprendre assez claire- ment dès notre début.

LA FIN DU MONDE.—M. Babinet, de l'Institut de France, ayant pris la peine de nous rassurer contre la panique qui s'était emparée de certains gens, à l'occasion de la terrible comète de si affreux présage dont on attendait la fin de ses pei- nes en ce bas monde, nous attendions en toute sécurité l'heure fatale avec un stoïcisme dont nos lecteurs ne douteront certainement pas. Bien des événements doivent s'accomplir avant cette épo- que de dissolution. Plusieurs ont été prédits; mais parmi ceux qui ne le sont pas, nous devons placer la solution de la question du siège du gou- vernement. Il faut que Québec redevienne héri- tière de ce qu'on lui a ravi avant que l'autre évé- nement ne s'accomplisse et que la *Patrie* de Mont- réal ne s'amende, elle qui est en si bonne voie de progrès et de découverte. C'est ainsi qu'elle a découvert l'autre jour que M. de CARONDEL devait être notre collaborateur au *Canadien* et qu'une femme de Lavaltrie, à qui un affreux accident avait ravi ses trois enfants, était déjà VEUVE DE SON MARI! Il paraît que dans le pays d'où sort le comité de collaborateurs de cette resplen- dissante feuille, les femmes peuvent devenir veu- ves de leurs voisins. Ineffable *Patrie*, si jamais M. de CARONDEL faisait votre connaissance, vous pourriez avoir maille à partir avec quelqu'un qui vous ferait pour le coup désirer la fin du monde!— Nous verrons.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Canadien*,

L'ardeur avec laquelle vous avez commencé à plaider les intérêts de notre cité et de notre dis- trict de Québec, m'engage à vous communiquer quelques observations qui trouveront, j'espère, faveur auprès de vous et contribueront aussi, je m'en flatte, à rendre justice à un homme de mé- rite qui, le premier, a su faire valoir une décou- verte dont notre ville et notre pays même devront tirer un très grand parti.

Pour cela, permettez moi d'appeler votre at- tention sur le second rapport de M. de Rotter- mund, à la fin duquel vous trouverez une couple de pages qui intéressent de près Québec et le Bas-Canada tout entier. Vous étiez en Europe en 1853 et 1854, époque à laquelle eut lieu une discussion assez vive au sujet du charbon de Québec, et je dois vous référer aux liasses du *Canadien* de ce tems-là, si vous désirez vous édi- fier sur ce terrain. Vous y verrez que l'opinion nettement formulée de M. de Rottermund, qu'il avait trouvé du charbon, du vrai charbon de terre, dans la côte de la Basse Ville, en face du bureau du *Canadien*, a été alors combattue et ridiculisée par M. Logan, ou quelqu'un s'appuyant de son autorité. M. de Rottermund a présenté des échantillons à des savants de Paris, qui prouvent que c'est bien réellement du charbon, "de la "houille maigre avec empreintes de *stigmara*" qui caractérisent parfaitement le terrain houil- ler."

Ainsi la question n'est plus maintenant entre Sir W. Logan, ayant une réputation faite, et M. de Rottermund, privé de cet avantage, mais entre Sir W. Logan et MM. D'Orbigny, Valen- ciennes et Brongniart, ayant aussi une réputa- tion faite, et une réputation européenne encore. Le public, celui de Québec surtout, a donc droit d'attendre quelques explications de Sir W. Lo- gan ou des partisans de sa théorie, qui va à dire qu'il n'y a pas, qu'il ne peut y avoir de charbon ou de houille dans le Bas-Canada, et dans les en- virons de Québec en particulier. Les défenseurs des idées théoriques de Sir W. Logan ont pré- tendu que la substance trouvée à Québec n'était que du bitume comprimé, ou toute autre chose que du vrai charbon. Nous, pauvres non initiés aux mystères de la science, avons dû nous sou- mettre d'abord à l'oracle de la première autorité, au milieu de nous. Mais aujourd'hui que d'autres autorités, pour le moins égales à celle de Sir W. Logan, se prononcent dans le sens contraire, nous avons droit sûrement à quelques éclaircis- sements, surtout lorsque cette autorité est celle d'un homme salarié par notre gouvernement pour nous faire connaître les richesses minérales de notre pays. Certes, la chose vaut bien la peine qu'on s'en occupe. Si Sir W. Logan avait tort de nous dire que nous n'avons pas de charbon, et qu'il est permis d'en douter en présence du témoi- gnage de trois savants français des plus distin- gués, quelle source de richesse ne perdriions-nous pas en restant les bras croisés au dessus de mines de houille? D'un autre côté, s'il a raison, nous serions des fous, aussi fous que les anciens cher- cheurs de la pierre philosophale, si nous allions dépenser de l'argent à faire des recherches inu- tiles et sans espoir. Le témoignage des savants français laisse au moins la question douteuse.

UN VÉRITABLE AMI DE QUÉBEC ET DU PAYS.
Quelque part en Canada, ce 9 juin 1857.

Notre spirituel correspondant oublie que les trois autorités qu'il met en parallèle avec celle de Sir W. Logan appartiennent à la *race inférieure*. Nous ne sommes pas plus que lui dans les secrets du grimoire géologique; mais nous dirons à l'honneur de M. de Rottermund que M. ELIE de BEAUMONT, de l'Institut de France, lui accorda en notre présence, à Paris, en 1855, un témoi- gnage tel que nous doutons beaucoup que le che- valier Logan pût trouver à y redire.

La présence du charbon de terre au moins dans le district de Gaspé, est un fait qui est à notre connaissance personnelle, puisqu'il est à fleur de terre et que nous l'avons heurté du pied. Nous croyons même que les courants d'eaux tributaires du St.-Maurice accusent la présence de la houille dans ces régions où gisent tant de richesses végé-

tales et minérales que la Providence n'y a pas disséminées pour rien et qu'elle nous permettra d'exploiter quelque jour. La science a ses théo- ries, mais la science est le résultat de l'observa- tion et le génie qui observe et devine, lui aussi, a les siennes. Or, nous pourrions démontrer à des hommes de la spécialité que la Vallée du St.-Maurice contient du sol houiller, si les sens qui sont faits pour nous guider ne nous trompent point.

Il serait trop long pour aujourd'hui d'entrer en matière. Du reste nous n'avons pas la présomp- tion de venir mettre le pied sur le terrain sacré de Sir W. Logan & Cie. Nous laisserons à M. de Rottermund, que nous invitons fort à faire re- vivre la question, et qui a ce qu'il faut dans la tête et dans les mains pour faire valoir aussi lui ses théories, à se servir de notre feuille pour de- mander compte à ses savants et légitimes contra- dicteurs de leurs motifs de différence. Après cela, nous les prions de se laver les mains bien nettes de peur que tant de charbon ne finisse par maculer le haut collet monté de la géologie.

(Note du Rédacteur en chef.)

Voici maintenant la partie du Rapport de M. de Rottermund à laquelle fait allusion notre cor- respondant:—

BAS-CANADA.

"Je signalerai une mine de fer hydraté qui pa- rait devoir donner de riches et excellents produits, aux Trois-Rivières, près de St. Maurice; le mi- néral est en masses un peu cellulaires; il offre dans la cassure un éclat résinoïde particulier qui indiquerait la présence d'un peu de phosphore; on sait que ce corps associé au métal en petite quantité lui communique, à un degré remarqua- ble, la propriété de ductilité et de malléabilité; en d'autres termes il produit ce qu'on appelle un *fer doux*. Le tems si court et la saison avancée ne m'a pas permis de faire des observations pour un rapport tant soit peu détaillé, il est nécessaire comme pour tout autre objet, d'allouer un tems suffisant et suivant l'importance des lieux, mais je dois signaler ici un fait de la plus haute importan- ce pour le pays.

"Ce sont les fossiles sur l'Ottawa et près de Qué- bec. Les bords de l'Ottawa possèdent quelques débris fossiles parmi lesquels un poisson que M. Valenciennes a déterminé sous le nom de *mallosa villosa*; c'est le capelan des pêcheurs français de Terre-Neuve, qui sert à amorcer les hameçons. L'âge, par conséquent, du dépôt où ces débris ont été trouvés serait donc comparativement mo- derne.

"Enfin j'ai de nouveau scrupuleusement étudié le gisement de combustible charbonneux fossile de Québec que j'avais annoncé et décrit dans un au- tre rapport à la corporation de Québec, et consi- déré comme de la véritable houille, soit pour les caractères physiques et chimiques, soit pour l'âge. Un géologue connu a contesté mon opinion, a qua- lifié la substance du nom de bitume endurci, (voir le rapport de l'exploration géologique de 1854, ainsi que la communication sur les formations du Canada devant la société géologique de France, et publiée dans les bulletins de la société à Paris, le 7 mai 1855.)

"Plusieurs échantillons que j'ai emportés en Europe, dans mon récent voyage, ont été soumis au jugement des savants les plus compétents en cette matière. Il n'existe aucun doute pour eux, le combustible est bien de la houille, physiquement et chimiquement parlant, et sa formation date de l'époque carbonifère.

"Je citerai textuellement la détermination de M. Charles d'Orbigny, géologue distingué, atta- ché au cabinet de géologie du muséum d'histoire naturelle de Paris, membre de la société géologi- que de France.

"Ce professeur distingué, a bien voulu me re- mettre par écrit, son opinion sur les vrais carac- tères spécifiques de ce combustible, considéré comme minéral.

Voici sa lettre:

MONSIEUR.—"Dans la collection des roches et "minéraux que vous avez bien voulu offrir au "muséum se trouve un échantillon de combustible "de Québec que vous et l'honorable M. Drum- "mond m'avez prié de déterminer d'une manière "exacte."

"Après mon examen, j'ai reconnu que cet "échantillon est de la *houille maigre* avec em- "preintes de *stigmara* qui caractérisent parfaite- "ment le terrain houiller."

Votre tout dévoué,

CHS. D'ORBIGNY.

PARIS, le 25 février 1857.

MONSIEUR.—"M. Brongniart m'a remis une "petite note que je vous transmets écrite de sa "main pour la détermination de la plante fossile "du charbon, c'est le *stigmara*, fossile très voi- "sine du *sigillaria*, et tellement approchant que "des botanistes regardent le végétal que je viens "de nommer comme les racines de *Sigillaria*."

Agréez, M. le comte,

Votre obéissant serviteur,

A. VARENGUE.

Membre de l'Institut, et Professeur au Muséum de l'Histoire Naturelle de Paris, Jardin des Plantes.

"D'un autre côté, M. Adolphe de Brongniart, professeur au muséum et membre de l'Institut de France, et le plus illustre botaniste de l'époque pour les végétaux fossiles, a vu distinctement dans quelques-uns de mes échantillons des empreintes qu'il affirme être celles de *stigmara*, genre qui caractérise la faune houillère. J'insère également ici, textuellement, la détermination écrite de sa main:

Compagnie du Gaz de Québec.

AVIS AUX CONSOMMATEURS.

UN ESCOMPTÉ DE VINGT-CINQ PAR CENT, sera accordé sur tout le Gaz consommé et indiqué par le gazomètre, depuis le 1er mai dernier, à condition que le coût en soit payé conformément aux règles de la Compagnie.

Par ordre,

P. PEEBLES,
Gérant.Usine à Gaz.
Québec, 2 juin 1857.Maintenant en débarquement et à vendre par
E. & W. POSTON & CIE.,

30 BARRIQUES GENÈVRE DE KUYPER,
100 boîtes do
20 quarts do
50 boîtes do

5 tonnes vieux Rhum de la Jamaïque,
200 b. des chanellies de Sperma de Belmont,
100 quarts sucre écrasé de Londres,
150 sacs Riz nettoyé E. L.,
10 boîtes Perlasse de Sago,
3 do Indigo de Madras,
50 paniers bouteilles à vin,
100 quarts aile pale des Indes de Bass et Allsop, en
bouteilles de pintes et chopines,
50 quarts Noir à soulier de Day & Martin, en cru-
ches de pintes, chopines et demiards,
50 douzaines Marinades des Indes Occidentales,
Carbonate de Soude en quarts et barrils,
Sonde cristallisée en quarts,
Huile de lin, bouillie et crue, en quarts.

—Et en Magasin—

400 Canistres et demi-canistres Thé frais, verts et
noirs de choix,
200 colis Tabac manufacturé, en boîte de 4, 5, 10, 18
et 32 lb.
30 tonnes Whiskey de Montréal.

—Aussi—

20 boucants Jambons préparés au sucre.
Québec, 3 juin, 1857.

VIN.

Les soussignés offrent en vente:

VIN D'OPORTO DE LA REINE en quarts,
do do do do
do do do do
150 douzaines bouteilles de vin supérieur.

—ET—

75 quarts et octaves vin rouge.

E. & W. POSTON & CIE.,
Rue Notre-Dame, Basse-Ville

Québec, 3 juin, 1857.

JAMBONS DE WESTPHALIE.

150 JAMBONS SUPERIEURS DE
WESTPHALIE, maintenant en débarque-
ment du navire *Europa*, frété de Hambourg et à vendre
par.

E. & W. POSTON & Cie.

Québec, 6 juin 1857.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ, en offrant ses plus sincères remerci-
ments à ses amis et au public en général pour l'en-
couragement généreux qu'il en a reçu, prend en même
temps occasion de solliciter de nouveau leur patronage, et
les informe qu'il a transporté son domicile de la paroisse
de St. Isidore à St. Marie de la Beaue.

JOACHIM LEMIEUX.

N. B.—Il aura constamment en mains un assortiment
très-étendu et bien varié.

J. L.

1er juin 1857.
Le National est prié de reproduire.

AVIS.

LA LEGISLATURE DE LA PROVINCE ayant passé
un acte ordonnant que tous les COMPTES DU GOU-
VERNEMENT soient en DOLLARS ET CENTS, à
dater du PREMIER JANVIER prochain, il est à souhai-
ter que le même système de comptabilité soit adopté gé-
néralement par tout le pays.

LES BANQUES ont en conséquence résolu d'introduire
la même innovation qui prendra cours à l'époque mention-
née ci-dessus, et elles prient les personnes en relation d'affai-
res avec elles, d'exprimer en dollars et en cents le mon-
tant des billets ou effets à escompter ou à collecter et qui
échèderont le ou après le premier janvier prochain. Il sera
aussi nécessaire que tout chèque ou autre papier commer-
cial soit fait d'après le système décimal.

1er mai 1857.

Pour la Banque de Montréal—D. DAVIDSON, Caissier.

Pour la Banque de l'Amérique Britannique du Nord—

THOS. PATON, directeur général.

Pour la Banque Commerciale du Canada—C. S. ROSS,

Caissier.

Pour la Banque du Haut-Canada—THOMAS G. RIDOUT,

Caissier.

Pour la Banque de la Cité—F. MACCULLOCH, Caissier.

Pour la Banque de Québec—C. GETHINGS, Caissier.

Pour la Banque de Gore—A. STEVEN, président.

Pour la Banque du Peuple—B. H. LA MOINE, Caissier.

Pour la Banque de Moisson—WILLIAM MOLSON, prési-
dent.

Pour la Banque de Toronto—A. CAMERON, Caissier.

Pour la Banque de District de Niagara—THOMAS R.

MERITT, vice-président.

5 juin 1857.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LES SOUSSIGNÉS, onent par le présent avis que la
Société ci-devant existant sous les noms et raison de
GUAY & ALLARD, est de ce jour DISSOUTE de consente-
ment mutuel.

Tous ceux qui doivent à la ci-devant Société sont priés
de régler sans délai entre les mains de PIERRE ALLARD,
junior, qui est seul autorisé à donner quittance.

PIERRE ALLARD, junior,

GEORGE GUAY,

Québec, 5 juin 1857.

EN DÉBARQUEMENT

DU

"CITY OF HAMILTON,"

100 QUARTS SUCRE ÉCRASÉ DE HOLLAN-
DE.

20 barriques vieux Rhum de la Jamaïque,
100 do do Genièvre par de Booth N° 1.

—Aussi—

Colle de poisson supérieure par morceaux, Gingembre
moulu, et Séné E. L.

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 23 mai 1857.

Chemin de Fer Grand Tronc.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.

A compter de LUNDI, le 1er JUIN, les TRAINS parti-
ront de la POINTE-LEVI, comme suit:—
Train de la Maille pour Montréal, joignant à Richmond les
Trains de l'Express pour les Montagnes Blanches, Port-
land et Boston à.....6h. 15m. du matin.
Les Trains de l'Express pour Montréal, th. 30m. du soir.

PRIX DU PASSAGE POUR MONTRÉAL:

Première classe.....\$3.00

Second do.....\$2.00

Le vapeur traversier laissera le quai de la compagnie,
ancienne bâtisse de la Douane, un quart d'heure avant le
départ de chaque train.

S. P. BIDDER,

Directeur Général.

Québec, 29 mai 1856.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

EXPRESS POUR MONTRÉAL.

LE TRAIN de l'EXPRESS commencera ses voyages ré-
guliers entre QUÉBEC et MONTRÉAL, LUNDI, le
1er JUIN, partant de la Pointe-Lévi à 4 heures et demie de
l'après-midi.

PRIX DU PASSAGE:

Première classe.....\$3.00

Seconde do.....\$2.00

S. P. BIDDER,

Directeur Général.

Québec, 29 mai 1857.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

LE SOUSSIGNÉ, en offrant ses plus sincères remerci-
ments à ses amis et au public en général, prend la
liberté de les informer qu'il continuera la même branche
de commerce en société avec M. J. E. LEMIEUX, à son an-
cien établissement, n° 5, rue St-Jean; et que les affaires
se feront sous les noms et raison de MALOUIN & LEMIEUX.

LOUIS MALOUIN,

MARCHAND-PÊCHER,

N° 5, rue St-Jean.

Québec, 13 mai 1857.

En débarquement de la barque *Jehu*:

25 QUARTS SUCRE écrasé de Londres,
200 canistres Thé fin, Souchon et Gunpowder,
100 quarts Aile pale des Indes de la maison Bass, en
bouteilles de pintes et chopines,
25 quarts Raisin de Corinthe embarqués à Zante,
10 boucants Sucre en pain,
25 quarts Huile d'olive.

LANE, GIBB & CIE.,

12

Québec, 1er juin 1857.

MOULINS-RENAUD.

LE SOUSSIGNÉ avant fait subir de grandes amélio-
rations à ses Moulins, connus généralement sous le
nom de MOULINS DE HENDERSON à Beauport, informe le
public qu'on trouvera constamment à ses Hangars de la
Basse-Ville et de Beauport des Grains de toutes espèces
manufacturés et non manufacturés tels que:

Fleur de différents gra-
des, Blé de Sarrasin,
Farine de Blé d'Inde, Blé d'Inde,
Farine entière, Pois, Orge, Son,
Farine d'Avoine, Etc., etc., etc.

J. B. RENAUD,

QUAI NAPOLEON.

Québec, 28 mai 1857.

RESTAURANT,
RUE DU SAULT-AU-MATELOT.

LES SOUSSIGNÉS désirent informer leurs
amis et le public en général qu'ils ont OUVERT UN
RESTAURANT dans les nouvelles bâtisses de DEAN, rue
du Sault-au-Matlot, et qu'ils espèrent mériter une part
du patronage public pour leur stricte attention dans le
service.

L'établissement a été meublé avec recherche et peinturé,
et l'on n'a épargné aucunes dépenses pour procurer la
commodité et le bien-être à tous ceux qui voudront bien
favoriser les soussignés d'une visite.

VINS, LIQUEURS et CIGARES de la meilleure qualité.

GOUTER à TOUTE heure.

M. O'FLAHERTY ET CIE.

Québec, 28 mai 1857.

B. VOHL.

OPTICIEN,

Coin des Rues St-Jean et Ste-Angele,
HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au
public en général pour l'encouragement qu'il en a
reçu, et les informe qu'il vient de recevoir

Un assortiment riche et varié d'Objets

d'Optique et autres,

importés pour la première fois à QUÉBEC, et qui méritent
l'attention des hommes instruits et particulièrement de
MM. les Professeurs des Hautes Etudes.

Les principaux objets offerts en vente se classent ainsi:
VERRES d'Opérans Acromatiques Marins,
BOITES DE MATHEMATIQUE, montées en argent,
cuivre, etc., première qualité,
BESICLES, avec verres du Brésil, montées en or, argent,
acier, etc., ouvrage du plus beau fini,
LORGNETTES, en caoutchouc, richement ornées,
BAROMETRES SECS, découverte tout-à-fait récente,
LUNETTES, depuis 3 pouces jusqu'à télescope acromati-
que de première force.

VERRES, pour Bibliothèque,
MICROSCOPES, augmentant 60,000 fois les volumes des
objets.

PANORAMAS, OPTIQUES, LANTERNES MAGIQUES,
COMPAS, de toutes dimensions et de toutes qualités.

Le public est prié de venir rendre une visite pour
s'assurer de la qualité et de l'importance des objets.

B. VOHL.

Québec, 15 mai 1857.

A VENDRE.

100 QUARTS SUCRE ÉCRASÉ DE HOLLAN-
DE.

200 quarts Peinture blanche No 1, de Londres,
50 do do Mastic en vessie,
150 do Couperose verte,
100 do Rouge vénitien,

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 28 mai 1857.

SAVON DE LIVERPOOL
DE LA FABRIQUE DE CASEY.
600 BOITES en débarquement du *John*
Hordell, à vendre par les agents.
LANE, GIBB & Cie.
Québec, 28 mai 1857.

EN DÉBARQUEMENT

DES NAVIRES *BANGALORE* ET *WATERSPRITE*.**50 TONNES GENÈVRE** de Hollande,

200 sacs Riz E. L., nettoyé,

50 quarts Raisin de Corinthe,

200 boîtes Sperma de Belmont de la fabrique de

Price,

10 tierces Soude de la fabrique de Lutynches,

500 boîtes Raisin de Laver,

Raisin de Laver en demi-boîtes et quart-boîtes,

50 quarts Noir à soulier de la fabrique de Day &

Martin,

5 boucants Moutarde de Colman en jarre,

100 canistres Thé Souchong,

100 do do fin Congou

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 28 mai 1857.

EMPOIS, LUSTRE-D'ARGENT D'OSWEGO

POUR LE BLANCHISSAGE.

CET EMPOIS EST MANUFACTURÉ PAR

T. KINGSFORD & FILS, OSWEGO, N. Y.

et est offert au public comme un

ARTICLE PARFAIT.

Il est fait avec du Blé d'Inde, sans fermentation, il est
fin et doux et peut-être conservé aussi longtemps
qu'on le désire sans se détériorer, sans perdre de sa qua-
lité.

Il est maintenant incontestablement établi que l'empois
provenant du blé d'Inde est meilleur pour le blanchissage
celui qui est fait avec du blé, ou autres grains. Il
donne une magnifique apparence au linge; emplissant le
tissu de Pétrole et le laissant en même temps mollet et
flexible.

Mais on peut obtenir tout degré de roideur en épaissis-
sant l'empois.

La manufacture d'empois de la compagnie est la plus
considérable du monde, produisant vingt tonnes par
jour.

En fournissant constamment UNE QUALITÉ SUPÉ-
RIEURE, la compagnie a gagné la confiance du public et
c'est elle qui approvisionne actuellement une grande partie
des États.

Notre article connu sous le nom d'EMPOIS DE BLÉ
D'INDE ou BLÉ D'INDE PRÉPARÉ se vend bien à Québec et
y est en grande faveur. Il prend aussi la place de l'Ar-
row-Root des Bermudes à laquelle il est bien supérieur
en égard à sa pureté et à sa délicatesse.

Nos articles sont généralement vendus par les Mar-
chands-épiciers.

Québec, 22 Mai 1857.

A VENDRE:

En débarquement de "l'Industrie!"
150 TONNEAUX fer en guise No 1 de
Glenarnock. S'adresser à

RYAN, BROTHERS & CIE.

Québec, 27 mars 1857.

VENANT D'ÊTRE REÇUS ET A VENDRE:

50 QUARTS SUCRE écrasé,

30 do do brillant de Bristol,

504 canistres Thé impérial,

100 sacs Riz,

10 boîtes Raisins de Corinthe,

1 tonneau Muscade,

60 tonnes Aile forte de Paisley, en bouteilles de pin-
tes et chopines,

45 sacs Poivre noir,

Huile de Loup-marin en tonnes et quarts,

20 tierces Couperose verte,

12 boîtes Pierre bleue d'outre-mer,

18 tonnesau Blanc de Paris,

173 do do d'Espagne.

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 27 mai 1857.

WISKEY A VENDRE.

VENANT d'être reçus et à vendre par les sous-
signés:

20 quarts Whiskey écossais,

10 do do irlandais.

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 12 mai 1857.

CORDAGE, ETC.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.
27 ROULEAUX BITORD à 2 et 3 brins,
36 do Cordage de 2 1/2 et 3 1/2 pouces,
Hausserie de 1/4 et 3/4 pouces,

En lots convenables aux acheteurs.

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 30 mai 1857.

GENÈVRE D'ANANAS.

Maintenant en débarquement du *Pearl*, et à vendre
par les soussignés.

30 BARRIQUES GENÈVRE D'ANANAS.

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 4 juin 1857.

ASSURANCE.

LE SOUSSIGNÉ ASSURE contre les PERTES occasion-
nées SUR MER, SUR LES FLEUVES et PAR LE
FEU.

A. FRASER,

Bâtisses de Dean.

Québec, 4 mai 1857.

Compagnie d'Assurance Provinciale
DE TORONTO.

A. FRASER,

AGENT.

Bâtisses de Dean.

Québec, 4 mai 1857.

AVIS.

MME H. JACOBS prend la liberté d'in-
former les Dames de Québec et le pu-
blic en général, que s'étant assurée les ser-
vices d'une jeune personne venue d'Angle-
terre, elle est maintenant prête à entre-
prendre de NETTOYER et de RÉPARER
LES CHAPEAUX de paille, de Panama, de
la Toscane, de Leghorn, et de tresses de fan-
taisie, dans les derniers goûts. Les Chapeaux sont pressés
par la vapeur.

Mme J. vient aussi de recevoir un assortiment étendu
de marchandises de printemps, consistant en Chapeaux,
Rubans, Fleurs, Cordonnets, etc., en même temps qu'une
grande variété d'articles dans les goûts les plus nouveaux.

Aussi, attendue par les premiers steamers de la ligne
canadienne, une grande variété de Marchandises d'été,
telles que Chapeaux français, Capes, Mantes, etc., etc.

H. JACOBS.

Québec, 15 avril 1857.

2m

MAISONS ET TERRAINS
A VENDRE OU A LOUER.

A LOUER:

LES appartements maintenant occupés par Joseph H.
mei, écrivain, No. 5, rue St. Louis, au-dessus du bureau
des sous-signés.

S'adresser à

PANET & HUOT,

Notaires.

Québec, 11 avril 1857.

A VENDRE, A ETCHEMIN:

QUATRE MAISONS et **PLUSIEURS** EX-
PLACEMENTS situés près de l'église.

S'adresser à

C. A. & H. MAGUIRE,

Pointe-Lévi.

Québec, 6 avril 1857.

BUREAU A LOUER:

UN BUREAU A DEUX APPARTEMENTS
à louer dans les BÂTIMENTS DE RYAN, n° 37, rue St.
Pierre. S'adresser à

RYAN, BROTHERS & Cie.

Québec, 23 février 1857.

A LOUER,

A LA POINTE-LEVI:

UN GRAND MAGASIN avec un superbe han-
gar, etc., situés dans une excellente po-
sition pour le commerce d'épicerie en gros ou en détail.
Cet établissement a été occupé pendant plusieurs années
par le soussigné, et l'est actuellement par M. J. SIMMONS,
marchand-épiciers.

Possession donnée le 1er mai prochain. S'adresser à

H. BREAKEY.

A FRÉTER:

LA barque d'Hambourg **COPERNICUS**, de la jauge de 397 tonneaux. T. A. DANT, maître, recevra un chargement en destination d'un port sur du royaume-uni.

S'adresser à
RYAN, BROTHERS & Co.

Québec, 14 mai 1857.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

VINS D'OPORTO, de qualité supérieure, en barriques, et boîtes de 3 douzaines chacune.
Vins d'Andalousie, pâle et doré, en quartaux, octaves et boîtes de 3 douzaines chaque.
Eau-de-vie, (Plant & Cie.) jalo et foncé en barriques, quartaux et boîtes.
Porter, (Guinness XXX.) en pintes et chopines.
Vinaigre de Bordeaux, (Bizat & Cie.) en barriques, tierces et quartaux.
Savon de Liverpool, de Blake & Maxwell et de Steele.
Quelques canistres de Thé Twankay Muscades, Sardines.

—AUSSE—

50 Pièces toile à voile, depuis Nos. 1 à 6.
40 Quintaux Bouchons de liège.
30 Quarts fèves de la Belgique, de 5½, 6 et 6½ pouces.
1 Caisse Mousseline.

RYAN, BROTHERS & Co.,
Rue St. Pierre.

Québec, 24 avril 1857.

DEPOTS DE A. & S. NORDHEIMER, TORONTO & MONTREAL.

Constantment en mains, le plus grand assortiment de **PIANOS**, des plus célèbres fabriques de **STODART, New-York.**

CHICKERING, Boston.

DUNHAM, New-York.

Aux prix les plus réduits de la Fabrique.

Aussi: Une grande variété de **PIANOS** de plusieurs autres fabricants bien connus, tel que **Bacon & Raven, Nunn, Light & Newton, Boardman & Gray, Hallett, Davies & Co., Brown & Allen, etc., etc.**

BROADWOOD & FILS,
COLLARD & COLLARD, Londres, Angleterre,
ERARD,
DEBAIN, Paris, France.

Une avance libérale faite sur les vieux Pianos pris en échange.

EN conséquence de l'avertissement ci-dessus, le soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il a été nommé par **M. A. & S. NORDHEIMER**, leur AGENT POUR LA VENTE des célèbres Instruments ci-dessus désignés, à Québec et ses environs, et qu'il désire attirer l'attention publique sur un

CHOIX SOIGNE' DE PIANOS

qu'il vient de recevoir, et qui peuvent être vus à son magasin.

N° 301, Rue St-Jean, en dehors de la Porte.

Tous les Pianos sont garantis pour cinq ans.

HENRY OWEN.

Québec, 6 juin 1856.

LES SOUSSIGNÉS VIENNENT DE RECEVOIR ET OFFRENT EN VENTE:

COUVERTES DE LAINE (prix variant de 10s. à 15s.)
Convres-pieds blancs et gris,
Coton à Draps,
Toile à Draps,
Nappes et Serviettes, etc., etc.,
Bas de laine noire et de couleur,
Drap de Castor noir,
Drap double-foulé.

—AUSSE—

ÉTOFFES A SOUTANE, tels que "Cordé-Royal,
Draps de Paris, Paramata, Céc, etc., etc.

—TOUJOURS EN MAINS—

Un assortiment général de **HARDES-FAITES** dans le dernier goût.

A. HAMEL et FRÈRES.

Rue Sous-le-Fort, B. V., }
Québec, 3 sept. 1856. }

SIROP DE LA BARBADE.

30 TONNES Sirop supérieur.

A vendre par **M. G. MOUNTAIN.**

Québec, 21 janvier 1857.

THÉS FRAIS.

150 CANISTRES Thés frais, comprenant: vieux et jeune Hyson, de qualité supérieure, Extra à déjeuner, Souchong, Hyson, Twankay, etc., etc.

A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 21 janvier 1857.

BOUTEILLES A VIN.

75 PANIERS contenant 1 grosse chaque.

A vendre par **M. G. MOUNTAIN.**

Québec, 21 janvier 1857.

MÉLASSE DE CASSONADE,

EN tonnes et en barriques.

A vendre par **M. G. MOUNTAIN.**

Québec, 21 janvier 1857.

SUCRE DE PORTO-RICO

60 BOUCAUS, venant d'être reçus par le Chemin de Fer Grand Tronc.

A vendre par **M. G. MOUNTAIN.**

Québec, 21 janvier 1857.

CHANDELLES DE SPERME (à Patente).

VENANT d'être reçus par le Chemin de Fer Grand Tronc.

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 21 janvier 1857.

SUCRE RAFFINÉ.

75 QUARTS Sucre écrasé, et 25 quarts Sucre jaune raffiné.

A vendre par **M. G. MOUNTAIN.**

Québec, 21 janvier 1857.

VINS FRANÇAIS.

A VENDRE par les soussignés, les VINS FRANÇAIS suivants et de première qualité:

CHAMPAGNE, "Fleur de Sillery"
"Cordon Bleu"
"Grappe Dorée"
Chateau Labranche, rouge et blanc,
Haut Sauterne, do, do,
Burgundy, "Clos Vougeot" rouge,
do, "Romanée I & II" do,
do, "Richebourg" do,
do, "Volnay" do,
do, "Nuits" do,
do, "Montrachet" blanc,
do, "Meursault" do.

—AUSSE—

Vins supérieurs d'Andalousie, de "Paul & Dastis."

RYAN, BROTHERS & Co.

Québec, 13 octobre 1856.

GENIÈVRE D'ANGLETERRE.

10 QUARTS Genièvre d'Angleterre venant d'être reçus et à vendre par

RYAN, BROTHERS & Co.

Québec, 20 octobre 1856.

TRANSPORT DE MAGASIN.

LES soussignés ont TRANSPORTÉ leurs Bureau et Magasin, au n° 10 rue SAULT-AU-MATELOT, vis-à-vis la Banque de Québec, où ils continueront à transiger la même ligne d'affaires que par le passé.

Québec, 6 mai 1857.

BOIS, FRÈRES.

3m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET DE LONDRES, 37, Rue Castle, Liverpool.

BUREAU PRINCIPAL—Succursale EN CANADA—
MONTREAL.

CAPITAL.....£2,000,000.

Les chiffres suivants démontrent les grandes affaires transigées par la Compagnie, pour les années 1855 et 1856:

1855.	1856.
£186,271—Primes d'Assurance contre l'Incendie—£222,279	£108,307
98,559—Soides d'Assurance.	

LES soussignés, AGENTS pour la susdite Compagnie, sont prêts à accepter des RISQUES contre le feu, à des TERMES MODÉRÉS.

RYAN, BROTHERS & Co.,

37, rue St-Pierre, Basse-Ville.

Québec, 24 avril 1857.

LA SOCIÉTÉ ci-dessus existant sous les noms et raison de **LATULIPPE ET HUDON** est de ce jour DISSOUTE de consentement mutuel, et tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de payer au plus tôt, moitié à **F. Q. LATULIPPE**, et moitié à **THÉOPHILE HUDON**.

F. LATULIPPE,

T. HUDON.

Québec, 29 avril 1857.

AVES.

Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu, saisit cette occasion pour les informer qu'il vient de recevoir un assortiment étendu de nouvelles marchandises, qu'il vendra à très bas prix.

Ayant résolu de ne vendre, à commencer du 1er mai prochain, qu'à une légère avance sur le prix coûtant, et à un seul prix, il espère continuer à se mériter une part de leur patronage.

JÉRÔME BÉRUBÉ.

St. Roch.

Québec, 29 avril 1857.

N. B. Les journaux de cette ville sont priés de publier le présent avis.

AVES.

LES soussignés ne seront pas responsables d'aucune dette contractée par les hommes de leurs steamers ou de leurs barges, sans un ordre à cet effet, et signé par leur agent.

HOOKER, JAMES & Co.

Québec, 8 avril 1857. jon

VINAIGRE DE TOILETTE!!!

A VENDRE

A LA

Librairie Canadienne:

VINAIGRE AROMATIQUE, COSMÉTIQUE ET ANTI-MÉPHITIQUE, dit de **JEAN VINCENT BULLY**, DISTILLATEUR A PARIS, seul admis aux Expositions de 1823 et 1837.

Ce Vinaigre balsamique, sanitaire et tonique, favorable à la santé, est consacré à la toilette, aux bains, et à la saubrité.

Il prévient et dissipe les boutons, feux, dartres miliaires, éphélides, rugosités. Il rafraîchit et blanchit la peau, la rend moelleuse et satinée.

Il convient aux hommes, pour calmer à l'instant l'irritation causée par le rasoir.

Aux dames, pour les usages délicats et ordinaires de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint. Son onction tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, et légèr à ses fibres assouplies une élasticité charmante.

C'est un préservatif et un remède contre la lencorrhée.

On s'en sert on l'associe à l'eau pure à la dose d'un tiers au moins de ce qu'on userait d'Eau de Cologne, il la surpasse en efficacité.

Son emploi est parfait pour aromatiser des bains régénérateurs qui favorisent les importantes fonctions du derme.

Des frictions de ce cosmétique rétablissent la transpiration, soulagent les rhumatismes. On calme les maux de tête en l'inspirant et en s'en frottant les tempes. On éteint l'inflammation des paupières et on fortifie les yeux en y recevant sa vapeur produite par la chaleur des mains.

Il dissipe le piteux et l'amertume de la bouche, la rafraîchit et donne une haleine agréable. Il nettoie, blanchit les dents et raffermi les gencives.

Quelques gouttes dans un verre en font un excellent digestif. Appliqué à l'instant sur une brûlure, il en empêche la tuméfaction. Outre son emploi pour l'entretien du corps, qu'il rend sain et dispos, il en éloigne le mauvais air et garantit de la contagion.

On en fait grand usage sur mer et aux colonies contre les brumes et miasmes délétères.

On s'en sert pour assainir et parfumer les appartements.

La fabrique de ce vinaigre est à Paris, 298, rue Saint-Martin.

Le nom de **Ed. PINAUD** se trouve incrusté dans chaque flacon qui est revêtu d'une étiquette constatant ses propriétés.

E. R. FRÉCHETTE.

21, rue La Montagne, Basse-Ville.

IMPRIMERIE CANADIENNE, }
Québec, 8 mai 1857. }

A VENDRE

A la Librairie Canadienne,

LE TARIF CANADIEN de 1856, compilé par J. B. A. CHARTIER, écrivain.

Prix 7½d.

Québec, 10 octobre 1856

CRUCIFIX,

CHAPELETS, MÉDAILLES, CROIX, à vendre par le soussigné.

E. R. FRÉCHETTE.

21, rue La Montagne, Basse-Ville.

Québec, 20 juin 1856.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE.

ABRÉGÉ DE

L'HISTOIRE DU CANADA.

Depuis sa découverte jusqu'à 1840, à l'usage des Maisons d'Education, par

M. F. X. CARNEAU,

A des prix variés et réduits suivant les reliures.

Québec, 2 janvier 1857.

Approbation donnée à l'Éditeur

Ayant fait examiner l' "Histoire du Canada, depuis sa découverte jusqu'à 1840, à l'usage des maisons d'éducation," par M. F. X. Carneau, nous n'hésitons pas à déclarer que ce livre peut être mis sans crainte entre les mains des élèves de nos maisons d'éducation à qui nous croyons qu'il sera fort utile.

Archevêché de Québec, 20 novembre 1856.

† C. F. EVEQUE DE TLOA.

L'Histoire du Canada, à l'usage des maisons d'Education et des Ecoles Primaires, que vous venez d'éditer comble une lacune que je désirais voir disparaître depuis longtemps. Ce travail de notre M. Carneau, se recommande de lui-même; aussi me ferai-je un devoir de purger nos écoles de Québec des prétendues histoires de notre pays qu'on y rencontre aujourd'hui, et de les remplacer par l'excellent volume que vous venez de publier.

J. CRÉMAZIE,

Commissaires et S. T.,

des Ecoles C. C. Q.

Québec, 5 octobre 1856.

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

NEUVAIN

A L'HONNEUR DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER,

SUIVIE DE

L'ordinaire de la messe, des prières pour la communion, des vœux du dimanche et des complies, des prières pour les saluts du saint sacrement, et de l'amende honorable.

ET AUGMENTÉE DE

CHEMIN DE LA CROIX.

NOUVELLE ÉDITION.

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

APPROBATION.

Permis d'imprimer.

Archevêché de Québec, 15 septembre 1856.

† C. F. EVEQUE DE TLOA.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE:

FABLES DE LA FONTAINE,

ÉDITION ILLUSTRÉE.

LES

FLEURS DE LA POÉSIE FRANÇAISE

depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, avec une notice sur chaque poète par M. l'abbé RABON.

E. R. FRÉCHETTE.

21, rue La Montagne, Basse-Ville.

Québec, 9 janvier 1857.

PARFUMERIE FRANÇAISE.

DE

M. A. ED. PINAUD,

FOURNISSEUR DE

Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Le soussigné a actuellement en mains et offre en vente, un assortiment étendu et varié de parfums exquis et les plus en vogue par toute la France et l'Angleterre

POUR LA TOILETTE.

Eau de Cologne, en flacons de diverses grandeurs,

" Lavande "

" Verveine "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

" "

VENTES PAR ENCAN.

Vente de Pruneaux, Sardines, Fruits, Etc.
Par encan seront vendus LUNDI prochain, le 15 du courant, aux Magasins de JOHN PATERSON :—
PRUNEAUX en Jarres et Carthons en caisses,
Sardines à l'huile en boîtes et demi-boîtes en do.
Fruits préservés dans le sirop et l'eau-de-vie en do.
Liqueurs en do do
Marinades et Sauces en do
Et un assortiment général d'épicerie et de Thés frais.
Des plus amples détails seront fournis dans un prochain avis.

ET
50 Beaux Caissons.
La vente à DIX heures.
A. J. MAXHAM & Cie.
Québec, 10 juin 1857. E. & C.

Vente par encan de Fruits frais, Vins, Huile d'Olive.

Par encan sera vendue, MARDI prochain, le 16 du courant, sur le Quai Wellington :—
LA CARGAISON de la Barque *BREADOLBANE*, venant directement de Sicile, consistant en :

630 boîtes Oranges,
120 do Citrons,
26 tonnes Huile d'Olive,
22 quarts de Vin de Port de Sicile,
55 caisses Régisse,
45 sacs Noix nettes,
57 do Avelines.

Pipes
Tonnes Vin de Port de Sicile,
Quarts Vin Colli,
Quarts L. P. Vin.
Ouvrages

Vente à UNE heure ET DEMIE
A. J. MAXHAM & Cie.
Québec, 12 juin 1857. E. & C.

VENTES PAR ENCAN

PAR
A. J. MAXHAM & CIE.

Vente Considérable par encan d'Épicerie française d'Angleterre Eau-de-vie de France, Vinaigre, Pruneaux, Sardines, Vins pour Chassis d'Allemagne, etc., etc.

Maintenant en débarquement du *Highland Brigade, Montezuma, Hawk, Queen*—attendus de jour en jour par d'autres vaisseaux, et dont les détails seront fournis dans un prochain avis.

—Aussi—

Une partie de la cargaison du *Sarepta*, expédiée directement de Marseille, et consistant en Vins, Huiles, Avelines, Caisse de Fromages, Fruits préservés dans le Sirop, Savon de Castille, Fromage de Gruyère, etc., etc.

La susdite vente aura lieu MERCREDI prochain, le 17 du courant, aux Magasins des soussignés, à UNE heure et demie précise.

M. G. MOUNTAIN & Cie.
Bâtisses des Sœurs, Rue St-Pierre.
Québec, 10 juin 1857.

VENTE IMPORTANTE

DE
BIENS IMMEUBLES DE PRIX,
A la Pointe-Lévi, en face de Québec.

Le soussigné a reçu instruction d'offrir à l'ENCHÈRE PUBLIQUE, en son Bureau, N° 26, rue St-Pierre, MARDI, le 23 juin prochain, à UNE heure de l'après-midi :

Cette belle propriété de valeur considérable, tenue en franc et commun socage, connue sous le nom de "CLIFF-CORRAGE", située dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, ci-devant appelée St-Joseph de la Pointe-Lévi, contenant vingt-huit arpents de terre en superficie, plus ou moins, avec les maisons et autres bâtiments dessus construits, et comprenant aussi un jardin bien garni d'arbres fruitiers, un puits fourni d'eau de source la plus pure, un vaste-boutelle, etc.

Cette propriété immédiatement en face de la cité de Québec, est ornée d'un bosquet de vieux arbres, et la beauté des points de vue est inégale; elle est située au centre du village d'Aubigny, à proximité des deux églises, et à une petite distance de la gare du Chemin de Fer. Le front de ce terrain étant d'une certaine étendue sur le grand Chemin Royal, il peut facilement être subdivisé en villas ou lots pour bâtir, chose en grande demande dans le moment actuel.

On peut visiter cette propriété en aucun temps. On peut aussi voir le plan de ces biens immeubles, ainsi que les subdivisions proposées, et obtenir tout autre renseignement, en s'adressant à

N. H. BOWEN, N. P.
Québec, 4 juin 1857.

CHAMPAGNE DE LA MAISON CLICQUOT.

VENANT d'être reçues par le *Hawk*, frété de Bordeaux, et à vendre :
30 Caisnes CHAMPAGNE de la MAISON CLICQUOT,
RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 12 juin 1857.

VENANT D'ÊTRE REÇUS ET EN DÉBARQUEMENT DE PLUSIEURS VAISSEAUX :—

1000 DEMI-BOITES VITRES D'AL-
lemagne, 6 1/2 x 7 1/2 x 8 1/2 et au dessus jusqu'à 12 sur 14.

500 Boîtes Savon de Liverpool de la fabrique de Casey.
1000 do do do Steele,
100 Caisnes Crystaux de Soude,
100 do Sol d'Epsom,
200 do Bi-Carbonate de Soude.
Et à vendre par

GIBB & ROSS,
Québec, 13 juin 1857. 10

A VENDRE:

150 QUARTS LARD PRIME MESS, de qualité supérieure, et préparé expressément pour le marché Anglais.
118 Quarts Bœuf Prime Mess, inspecté à Montréal.
Par

GIBB & ROSS,
Québec, 12 juin 1857. 10

EN DÉBARQUEMENT DU PEARL.

34 BOITES MARINADES Assorties,
8 do Montarde de Durham,
3 do Sauce de Champignons,
3 do Huile de Castor.
Et à vendre par

RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 5 juin 1857.

MALLE POUR L'ANGLETERRE.

UNE MALLE POUR L'ANGLETERRE vid Boston, sera CLOSER à ce bureau MARDI, le 16 juin, à QUATRE heures de l'après-midi.
BUREAU DE LA MALLE-POSTE,
Québec, 12 juin 1857.

MALLE POUR L'ANGLETERRE.

UNE MALLE pour l'Angleterre, par le Steamship *North American*, qui laissera Québec le 20 juin, sera close à ce bureau Samedi le 20 juin à 6 heures du matin.
BUREAU DE LA MALLE-POSTE,
Québec, 12 juin 1857.

A VENDRE,

300 QUARTS Harengs du Labrador et de Causo,
100 quarts Morue de table,
100 do petite Morue,
10 quarts Morue verte,
150 do Lard Mess, Prime Mess et Prime,
50 do Bœuf Prime Mess,
25 do Gruau,
50 canistres Thés,
25 boîtes Tabac Cavendish de qualité supérieure,
par 10 lbs,
10 boîtes Savon de Liverpool de la fabrique de Casey,
50 boîtes Pipes à fumer marquées T. D.

—Aussi—
En débarquement du navire "Joseph Howe" :
3000 sacs gros Sel de Liverpool.
THOMAS FRASER.
Quai des Indes.
Québec, 12 juin 1857. 12

DISTRICT DE KAMOURASKA. UNE SESSION de la Cour des Sessions Générales de la Paix, pour le district de Kamouraska, s'ouvrira au Palais de Justice, en la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, à MERCREDI le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous juges de paix, coronaires, connétables et officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

Onk. MARTINEAU, Shérif.
Bureau du Shérif,
8 juin 1857. 4

Société Bienveillante de Québec.

AVIS.
Il y aura une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des membres de cette Société, à l'Hôtel BLANCHARD, JEUDI, le TROIS SEPTÈMBRE prochain, à SEPT heures précises, aux fins de prendre en considération le Rapport du Comité spécial chargé de réviser et amender les Règles et Règlements de la dite Société, et d'y faire les changements nécessaires.

Par ordre, FRS. ANGERS,
Secrétaire, S. B. Q.
3F-14m.
Québec, 8 juin 1857.

CHABON A VENDRE.

200 TONNEAUX MEILLEUR CHAR-
BON à vapeur, débarqué du *Dromadaire*,
S'adresser à
RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 6 juin 1857.

CIMENT ROMAIN.

Venant d'être reçu par le *Montezuma* :
100 QUARTS CIMENT ROMAIN et à vendre par
RYAN, BROTHERS & Cie,
Québec, 10 juin 1857.

A VENDRE:

EN DÉBARQUEMENT du Linden :—250
Tonneaux Charbon à vapeur de qualité supérieure.
S'adresser à
RYAN, BROTHERS & Cie,
Québec, 9 juin 1857.

ARRIVÉS,

Et en débarquement de plusieurs Vaisseaux :
1000 QUARTS et canistres Peinture de couleur blanc-plomb et zinc,
1000 boîtes Pipes à fumer,
500 sacs Sel de Liverpool,
500 do do masse,
500 do Riz des Indes Orientales,
200 tonneaux Fer en gousse No 1,
100 quarts Coprose.

Huile de castor en tonnes, etc., etc.
Et à vendre par
GIBB & ROSS,
Québec, 29 mai 1857. 12

MAINTENANT,

En débarquement du steamer *England* :
2000 QUARTS FARINE fine et extra supérieure,
Lard Mess, Prime Mess et Prime en quarts,
Bœuf Mess et Prime Mess en quarts,
100 tinettes Beurre supérieur du Haut-Canada.
Et à vendre par

GIBB & ROSS,
Québec, 29 mai 1857. 12

PENSION PRIVÉE,

Au No. 49, Rue St. Pierre.
H. TALBOT.
Québec, 5 juin 1857.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.
1000 BOITES SAVON DE CORK.
A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.
Québec, 4 juin 1857.

DISTRICT DE QUÉBEC. UNE SESSION de la Cour des Sessions de QUÉBEC, DE QUARTIER de la Paix, pour le District de Québec, sera tenue au Palais de Justice, en la Cité de Québec, SAMEDI, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce District, qu'ils soient alors et là présents pour agir contre eux en autant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous juges de paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

W. S. SEWELL, Shérif.
Bureau du Shérif,
6 juin 1857. 6jn-6f

DISTRICT DE QUÉBEC. UN terme ou session de la Cour du Banc de la Reine, tenant Juridiction Criminelle, pour le District de Québec, sera tenu au Palais de Justice en la Cité de Québec, MARDI le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à NEUF heures du matin.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous juges de paix, coronaires, connétables et officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

W. S. SEWELL, Shérif.
Bureau du Shérif,
6 juin 1857. 6jn-6f

CONSIGNATAIRE DEMANDÉ.

D. E. H. B. S. & C. 119-9 Caisnes verrerie, par le navire *Copernicus*, frété de Hambourg.
S'adresser à
RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 6 juin 1857.

BANQUE DE QUÉBEC.

Québec 1er juin 1857.

UNE ASSEMBLÉE ajournée de l'Assemblée générale annuelle du 1er du courant, aura lieu à la BANQUE, LUNDI, le 13 juin, à ONZE heures du MATIN, aux fins de prendre en considération les règlements préparés par le bureau de direction. Les actionnaires sont priés d'y assister.

Par ordre, CHS. GETHING, Caissier.
Québec, 3 juin 1857.

Wm. Laird & Cie.,
RUE FABRIQUE,

AYANT maintenant reçu la plus grande partie de leur fonds de MARCHANDISES SÈCHES pour la SAISON, desirant attirer d'une manière toute particulière l'attention des acheteurs.

Notre fonds sera trouvé un des meilleurs en cette ville, étant entièrement composés de marchandises NOUVELLES et de qualités SUPÉRIEURES, fabriquées durant l'hiver dernier.

WM. LAIRD & Cie.
Québec, 6 juin 1857.

INDIENNES, ROBES D'INDIENNES.

Le plus grand, le meilleur et l'assortiment le plus à bas prix d'indiennes à Québec, sera trouvé chez
WM. LAIRD & Cie.
Rue Fabrique.
Québec, 6 juin 1857.

Chemises Fines pour Messieurs, Cols de Chemise, Frocs, Etc.

LES soussignés ont maintenant en mains un très grand assortiment en fait d'articles ci-dessus mentionnés, dont ils disposeront à TRES-BAS PRIX pour ARGENT COMPTANT.

Cols de Chemises depuis 4s. 9d., la douzaine, Chemises, Bretelles, Cravates, Gants, Bonneterie, Habits de dessous pour hommes, en soie, coton, mérino, etc., etc.

WM. LAIRD & Cie.
Rue Fabrique.
Québec, 6 juin 1857.

ROBES DE FANTAISIE

AU PRIX COUTANT!

500 ROBES à FALBALAS de BARÈGE de Norwich, (marchandises importées ce printemps au PRIX COUTANT.

WM. LAIRD & Cie.
Québec, 6 juin 1857.

EN DÉBARQUEMENT DU St-ANN.
250 QUARTAUTS VIN D'OPORTO,

10 Octaves do do do,
50 do do d'Andalousie, doré,
250 Jarses Huile d'Olive,
50 Quartauts do,
200 Quarts Olives supérieures d'Espagne.
LANE, GIBB & Cie.
Québec, 6 juin 1857.

A VENDRE.

SEL DE LIVERPOOL en sacs et massé.
Sel dur écrasé expressément pour saler le Beurre.
A. J. MAXHAM & Cie,
Rue St. Pierre.
Québec, 5 juin 1857.

ON DEMANDE

50,000 O U 60,000 BRIQUES A FEU, marquées LESTERS ou CARR.
S'adresser à
LOUIS LAROSE,
N° 24, rue Artillerie, quartier Montcalm.
Québec, 2 juin 1857. jno.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a TRANSPORTÉ SON DOMICILE au N° 17, RUE St-ANGELE, HAUTE-VILLE, première maison en arrière de la demeure du docteur BAILLARGON, où il continuera à tenir HOTEL comme ci-devant.

FRS. DION.
Québec, 15 mai 1857. 1m

AVIS.

LES soussignés donnent par le présent avis que, depuis le 1er jour d'avril dernier, ils se sont ASSOCIÉS comme Marchands d'Épicerie en Gros et Consignataires, sous les nom et raison de M. G. MOUNTAIN & Cie.

M. G. MOUNTAIN,
OWEN MURPHY.
Québec, 12 mai 1857.

Contrat pour la fourniture de Sacs pour la Maille,

Au Service du Département des Postes, Canada.
DES SOUMISSIONS SERONT REÇUES PAR LE Maître Général des Postes, à Toronto, jusqu'à MERCREDI, le 1er JUILLET prochain.

Pour la fourniture de SACS en Cuir pour la MAILLE, au service du Département des Postes, suivant les patrons qui peuvent être examinés aux Bureaux de Poste de Québec, Montréal, Kingston, Toronto et Hamilton.

Les soumissions devront spécifier le prix par sac, de chaque grandeur, pour lequel le contractant s'engagera de fournir le nombre de sacs, requis par le département, et qui devront être faits suivant les patrons et les grandeurs suivants:

Grandeur.	Longueur.	Circonférence.
No. 1.....	48 pouces.....	60 pouces.
No. 2.....	42 do.....	48 do.
No. 3.....	36 do.....	42 do.
No. 4.....	30 do.....	36 do.
No. 5.....	26 do.....	28 do.

S'il en était requis de grandeur et de forme différentes, un prix proportionné et tel qu'il sera convenu sera payé au contractant.

Les Sacs devront être faits des meilleurs matériaux et sujets à l'approbation du Maître Général des Postes ou d'un agent autorisé à cet effet, et il n'en sera reçu aucun à moins que les matériaux et l'ouvrage soient approuvés.

Le contrat sera pour deux mois, à compter du 1er août prochain, ne pourra être terminé que par un avis par écrit, de trois mois à l'avance de la part des deux parties. Le contractant devra fournir une caution de \$250, pour le due exécution du contrat.

Des contractants seront requis de délivrer les Sacs pour la maille soit à Montréal ou à Toronto.

R. SPENCE, Maître-Général des Postes.
Département des Postes,
Toronto, 3 juin 1857.

Contrat du Gouvernement.

BUREAU DU SHERIF,

QUÉBEC, 4 JUIN 1857.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau jusqu'à LUNDI, le QUINZIÈME jour de JUIN courant, à MIDI, pour la fourniture des articles ci-dessus mentionnés pour la PRISON COMMUNE de ce District, pour une année, à compter du PREMIER de JUILLET, 1857, jusqu'au TRENTÉ de JUIN 1858.

Meilleur Pain bis, vieux d'un jour, livré chaque jour, en pains de trois livres.

Bois de chauffage, de trois pieds de longueur, par corde, mesure française, moitié érabie et moitié mérissier—coupé de l'hiver précédent et à être livré et empilé dans la cour de la Prison, ainsi qu'il sera requis.

Patates, par minot.
Lait, par gallon.—Et les articles d'épicerie suivants, dont des échantillons peuvent être vus à la Prison, savoir :—

Farine d'Avoine, par quintal—Mélasse par gallon.
—Mailleur savon de Montréal, par livre.—Huile d'Olive par gallon.

Le tout devra être sujet à l'approbation du géolier, et tout article qui sera refusé par lui devra être remplacé immédiatement.

On exigera des cautions pour garantir l'exécution des contrats.

Le soussigné est autorisé à annoncer que les paiements se feront le ou vers le 1er janvier et le 1er juillet.

W. S. SEWELL, Shérif.
Québec, 8 juin 1857. 3f.

Chemin de Fer Grand Tronc.

Changement dans les Trains.

A compter de LUNDI, 1er JUIN 1857, les trains pour MONTRÉAL et PORTLAND, partiront comme suit :

Le Train de la Maille laissera la Pointe-Lévi à 6 heures et un quart du matin.

Le Train d'Express à 4 heures et demie de l'après-midi ;

et

Le Train pour St. Thomas à 4 heures.

Le FRET sera reçu sur le Quai à QUÉBEC, depuis HUIT heures du matin, jusqu'à QUATRE heures de l'après-midi.

S. P. BIDDER.
Québec, 27 mai 1857.

SOCIÉTÉ DE BATISSÉS DE LA CITÉ.

Le 16e versement mensuel devient dû LUNDI prochain le 23 du courant, à la soir du même jour, à HUIT heures, les directeurs offriront en vente les argents qu'ils auront en mains.

JOHN ROSS, Secrétaire-Trésorier,
Québec, 9 juin 1857.

Venant d'arriver par le *Hawk*, frété de Bordeaux, et à vendre :

VINAGRE de Bordeaux, de Byat & Cie., en tonnes, tierces et quartauts,
50 Balles Noix,
25 Caisnes Vin de St-Estephe,
25 do Rouge de Leoville.
S'adresser à

RYAN, BROTHERS & Cie,
Québec, 9 juin 1857.

PAR LE STEAMER CIRCASSIAN, DE LIVERPOOL.

A Vendre par les Soussignés :
1 BALLE de FIL A HARENGS,
1 do A MAQUEREAU,
2 do A SAUMON,
2 do LIGNES A MORUE,
2 boîtes FIL BLANC A CORDONNIER.

TESSIER & LEDROIT,
Rue Sault-au-Matelot,
26-1m
Québec, 27 avril 1857.

ATTENDU DE JOUR EN JOUR ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :

SAVON de la fabrique de CASSY, à Liverpool. A bord des vaisseaux *John Howell, Countess of Durham, Highland Brigade* et *Martin Luther*.
LANE GIBB & Cie, Agents.
Québec, 16 mai 1857.